

1-2018

La liberté et les deux visages de la France : de la délégitimation de la démocratie française

Michael Kolodziejski
Montclair State University

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.montclair.edu/etd>



Part of the [French and Francophone Literature Commons](#)

Recommended Citation

Kolodziejski, Michael, "La liberté et les deux visages de la France : de la délégitimation de la démocratie française" (2018). *Theses, Dissertations and Culminating Projects*. 105.
<https://digitalcommons.montclair.edu/etd/105>

This Thesis is brought to you for free and open access by Montclair State University Digital Commons. It has been accepted for inclusion in Theses, Dissertations and Culminating Projects by an authorized administrator of Montclair State University Digital Commons. For more information, please contact digitalcommons@montclair.edu.

Abstract

This work explores the contradictions contained in the French ideals of democracy and their application to blacks in Africa and the French Caribbean. From the philosophical eruptions of French democratic ideals during the 18th century through the flux and reflux between Republican aspirations and monarchy during the 19th century that followed the proclamation of the Rights of Man of 1789 and the subsequent enshrinement of the Republic, France's concomitant dehumanization of Blacks through the practice of slavery and colonialism has been a matter of hypocrisy. This hypocrisy would continue through the "decolonization" of francophone Africa during the 20th century and into the 21st century in the form of a Françafrique system that proved detrimental to the self-determination of blacks in Africa and the Caribbean. We contend that by engaging in this dehumanization of blacks, France thus delegitimized its democratic ideals.

In Part I of this work, we examine several of the French Enlightenment philosophers, such as Montesquieu, Voltaire and Rousseau who, through their writings, helped form the philosophical base of French democracy. We show how these philosophers, while advocating for liberty and freedom for the white man, simultaneously gave philosophical justifications for the perpetuation of slavery in their writings. During the 18th century, blacks were used as manpower in the sugar trade, in the Antilles, which was considered vital to the French economy. There were several "justifications" for slavery, which are explored in this work: blacks were stripped of their humanity by the white French and this dehumanization had its roots in the writings of many of the Enlightenment philosophers.

In Part II, we show how the abolitionist's attempts to end slavery paradoxically gave rise to the colonization of Africa. The slavery of the Antilles was replaced in Africa by a new form of dehumanization in the form of forced labor and outright takeover of the continent by French and other European powers. Under the guise of the "civilizing mission" the Europeans were in fact eyeing the continent's natural resources now vital to France's status as an imperial power. Specifically, we show how the "mission civilisatrice" (civilizing mission), under the guise of "saving" the uncivilized African, was nothing more than a means to control the African and thus the land and raw materials of Africa. We look at how the European powers "carved up" Africa at the Conference of Berlin in 1885, and how the French replaced the *Code Noir* (laws governing slaves since the 17th century, in the French Antilles) with the *Code de l'Indigénat* (laws governing the indigenous, colonized people of francophone Africa).

In the third and final section, we expose how after granting the French colonies "independence" around 1960, France continued to maintain control of its former colonies through the clandestine means of its neocolonial politics as encapsulated in the term *Françafrique*. Jacques Foccart, described as one of the most powerful men in France for over forty years, would be the man who facilitated this iron-handed post-colonial control of francophone Africa. We also show how through this control of Africa, France contributed to the under-development of these newly independent African countries' economies, thus denying Africans the opportunity of democratic governance in a context in which France continued to present itself worldwide as the champion of both human rights and democratic ideals.

MONTCLAIR STATE UNIVERSITY

LA LIBERTÉ ET LES DEUX VISAGES DE LA FRANCE: DE LA
DÉLÉGITIMATION DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

by

Michael Kolodziejcki

A Master's Thesis Submitted to the Faculty of

Montclair State University

In partial Fulfillment of the Requirements

For the Degree of

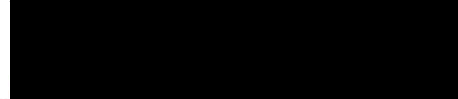
Master of Arts of French Studies

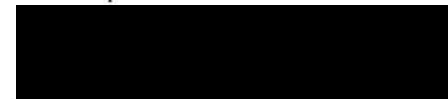
January 2018

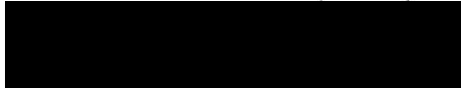
School: College of Humanities and Social Sciences

Department: Modern Languages and Literatures

Thesis Committee:


Dr. Daniel Mengara
Thesis Sponsor


Dr. Elizabeth Emery
Committee Member


Dr. Kathleen Loysen
Committee Member

Acknowledgements

Having been born and raised in Philadelphia, Pennsylvania, the original capital of the United States, my exposure to colonialism dates back to my grade school days where we learned of the glorious revolution which our forefathers had fought and won to free us from the tyranny of England. Class trips took us to hallowed sites such as Independence Hall, Carpenters' Hall, the Liberty Bell and the Betsey Ross house. Colonialism had a "positive" connotation for me.

In 2006, after a considerable period away from academic work, and now a Francophile, I entered Montclair State University to pursue my Master of Arts degree in French Studies. The first class I took was a Francophone Seminar, with Dr. Daniel Mengara. This class was both horrifying as well as fascinating as we learned how colonialism had exploited and changed Africa forever. From that first class, I knew I had the focus for my degree.

This thesis would not have been possible without the support of several people. First I wish to thank Monsieur Joseph duConroy, my high school French teacher. M. duConroy, a brilliant teacher, chose to make a difference by teaching for 38 years in Philadelphia public schools. He set me upon my road to the love of language as well as travel, having not only inspired me to study French, but also giving me my first opportunity to travel to France during our junior year trip. *Trugarez vat eus ma c'halon* M. duConroy! I would also like to thank my dear friend, Dr. Beth Curran of Temple University for her continual support. Her love of French and her extensive knowledge of Algeria enabled her to have many in depth conversations with me regarding my thesis,

for which I am eternally grateful. My mother, Sylvia Kolodziejski deserves both credit and thanks for always being willing to help me with child care in order to pursue this endeavor and I thank my brother Mark Kolodziejski for all of the computer support which he provided to me. My wonderful partner Jennifer Mastrangelo is also deserving of heartfelt thanks for her support as I wrote this thesis. Our many conversations helped keep me optimistic through the many difficult moments I experienced during this process. I am also grateful to my children, Kevin and Shannon Kolodziejski who are two of the strongest people I know, for their understanding as I took time away from our family to pursue this work. I remind them that sometimes we must persevere to succeed.

I would like extend my heartfelt thanks my three committee members, Dr. Daniel Mengara, Dr. Elizabeth Emery and Dr. Kathleen Loysen, for having read my work and offered in depth feedback which challenged me to create the best possible thesis and without whom this work would not have been possible. *Merci à vous tous!*

I am particularly indebted to my advisor, Dr Mengara, for his unwavering confidence in me from the moment I entered Montclair State University and throughout the process of writing this thesis. His insistence on organization, clarity of thought, attention to detail and in depth, well coordinated research, as well as sharing with me his vast wealth of knowledge of colonialism pushed me to work to a level of which I did not know I was capable. *Akiba* Dr. Mengara!

During the course of this work I have developed a love and affinity for Africa and its people, and so I dedicate this to all of my African brothers and sisters, in the hope that someday they are free from the chains that have bound them for far too long.

Finally, I dedicate this to my late wife Kathleen Campbell Kolodziejski, a beautiful soul who left us far too soon. It was at her urging that I returned to academic work in the first place and so this thesis was possible only because of the supportive wife that she was. *Go raibh mile maith agat* Kate.

LA LIBERTÉ ET LES DEUX VISAGES DE LA FRANCE : DE LA
DÉLÉGITIMATION DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
I. Négation de la liberté et le rôle des philosophes du XVIII ^e siècle.....	15
A. L'intolérance religieuse.....	15
B. L'évolution de la base philosophique de la démocratie française.....	18
C. Les philosophes et <i>Le Code Noir</i>	20
D. Les philosophes et l'esclavage.....	27
1. Les intérêts économiques.....	28
2. L'animalité des Noirs.....	29
3. La hiérarchie des races.....	32
II. Politique coloniale de la France et négation de la liberté.....	39
A. La Mêlée et la Conférence de Berlin.....	39
B. La mission civilisatrice.....	49
C. La colonisation, le <i>Code de l'Indigénat</i> et les travaux forcés.....	57
III. Politique néocoloniale de la France et négation de la liberté.....	64
A. La Françafrique et le contrôle de l'Afrique francophone.....	64
B. L'économie et le sous-développement africain.....	75
Conclusion.....	82
Ouvrages Cités.....	92

Introduction

Africa was sliced up like a cake, the pieces swallowed by five
rival nations – Germany, Italy, Portugal, France and Britain.

Thomas Pakenham

Liberté, égalité, fraternité : telles sont les valeurs qui caractérisent la France depuis le XVIII^e siècle. La liberté, définie dans *Le Petit Larousse* comme « état d'une personne qui n'est pas soumise à la servitude » (*Larousse* 631), est une idée générale qui se retrouve, au minimum, dans trois aspects importants: les droits naturels de l'homme, la tolérance religieuse et la démocratie. Pour ce travail, nous parlerons de la démocratie représentative qui est définie par le Larousse comme « un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté par représentants interposés » (346). La Révolution française a éventuellement donné naissance à l'une des démocraties les plus solides au monde aujourd'hui. Pourtant, la France s'est systématiquement engagée dans des pratiques antidémocratiques en ce qui concerne la liberté chez les Noirs en Afrique, dans les colonies d'outre-mer et en France. La colonisation française en Afrique a été décrite par la France comme une « mission civilisatrice » où la France « sauverait » les sauvages d'Afrique (Conklin 8 ; McNamara 10), mais en même temps, du XVIII^e siècle à la période néocoloniale, elle a continué à priver les Noirs de cet idéal de liberté si cher aux philosophes des Lumières (Sala-Molins 96).

La colonisation française est le sujet des milliers d'œuvres par les historiens. Il y a aussi les mémoires des administrateurs coloniaux et, dès le milieu du XX^e siècle, les

œuvres écrites par ceux qui ont vécu sous la colonisation. Bon nombre de ces auteurs seront utiles pour l'exploration du sujet qui nous préoccupe dans ce travail. Par exemple, dans son ouvrage *Greater France*, Robert Aldrich donne une citation de Gabriel Hanotaux, homme politique et historien et l'auteur d'une œuvre en six tomes sur l'histoire française publiée entre 1903 et 1908. Ce dernier conclut que l'expansion française « was a case of true colonisation, which is the mother country offering itself to these young peoples, these children in an act of association, mutual comprehension, mutual respect, common labour among children of the same family » (Aldrich 4).

Jusqu'aux années cinquante, la plupart des livres sur la colonisation ont été écrits par des Français comme Hanotaux qui, par exemple, a conclu que la colonisation française était positive pour l'Afrique (Aldrich 5). Il existe de nombreux livres généraux sur la colonisation française qui traitent de la période entière comme par exemple, ceux de Robert Cornevin qui a publié *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours* (1956) et Jean Ganiage qui a écrit *L'Expansion coloniale de la France sous la Troisième République* (1968). Dans son œuvre *Tricolore, The French Overseas Empire* (1978), Raymond Betts a étudié la politique coloniale d'assimilation et d'association. William B. Cohen a écrit *The French Encounter with Africans* (1980) et aussi *Rulers of Empire: The French Colonial Service in Africa* (1971) où il a étudié les attitudes et les stéréotypes que les Européens ont montrés envers les Africains pendant la colonisation. Par ailleurs, les ouvrages des philosophes du XVIII^e siècle sont interprétés par Louis Sala-Molins dans *Les Misères des lumières : Sous la raison, l'outrage*, (1992) et Pierre Pluchon dans *Nègres et Juifs au XVIII^e siècle, le Racisme au siècle des Lumières* (1984) ; les auteurs dans ces deux œuvres étudient le racisme français dans les plus complexes articulations

en France et hors de la France. La période coloniale est également critiquée par A. Adu Boahen dans son œuvre *African Perspectives on Colonialism* (1987) et la mission civilisatrice est remise en cause par Denise Bouche dans sa thèse de doctorat *L'Enseignement dans les territoires français de L'Afrique occidentale de 1817 à 1920 : Mission civilisatrice ou formation d'une élite ?* (1975). Tous ces ouvrages d'histoire nous permettront de bien conceptualiser les périodes d'histoire qui nous préoccupent dans ce travail.

Il est cependant important de noter qu'après les années trente surtout, nous trouvons une littérature anticoloniale produite par les écrivains de la Négritude, comme Aimé Césaire dans son œuvre *Discours sur le colonialisme* (1955) et Frantz Fanon dans son œuvre *Les Damnés de la Terre* (1961), où ils mettent en relief les valeurs des peuples d'Afrique et rejettent la subjugation coloniale. La situation néocoloniale est explorée par François-Xavier Verschave dans son œuvre *La Françafrique : le plus long scandale de la République* (1998). Cette situation est également étudiée par Antoine Glaser et Stephen Smith dans leurs livres écrits ensemble *Comment la France a perdu l'Afrique* (2005) et *Sarko en Afrique* (2008). Ces livres nous permettront de comprendre les secrets du néocolonialisme français en Afrique. Verschave, par exemple, non seulement critique la néocolonisation de l'Afrique par la France et la dénonce, il explique aussi comment la France, après « l'indépendance » de ses colonies, en a maintenu le contrôle par des réseaux clandestins mis en place par Jacques Foccart. Glaser et Smith écrivent aussi sur les relations entre la France et l'Afrique et démontrent comment la politique africaine de la France a été gâchée par des erreurs et comment la crise en Côte d'Ivoire, avec l'accession au pouvoir de Laurent Gbagbo en 2000, aurait marqué la fin de la présence de

la France en Afrique. Nous verrons cependant que contrairement à Glaser et Smith, cette présence s'est plutôt renforcée, notamment avec la venue au pouvoir de Nicolas Sarkozy.

Dans ce travail, nous montrerons également comment les philosophes français du XVIII^e siècle, notamment pendant les années précédant et suivant la Révolution française, ont paradoxalement donné une base philosophique à l'esclavage et à la colonisation. Suivant l'usage de Sala-Molins et de Cohen, nous nous référerons souvent aux penseurs les plus influents tels Montesquieu, Voltaire et Rousseau dans cette étude comme « les philosophes » principalement parce que c'est le trio le plus souvent cité dans l'histoire de Lumières pour leurs incontournables contributions philosophiques à la poursuite de la liberté individuelle en France, contributions qui ont influencé non seulement la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 mais également la Constitution américaine et la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Mais nous parlerons aussi d'autres philosophes tels Diderot et Condorcet qui ont également été influents dans le débat philosophique du XVIII^e siècle. Ceci nous permettra d'analyser les deux visages de la France pendant les périodes coloniale et néocoloniale: un monde de démocratie et de liberté pour la France et un monde d'oppression et de souffrance pour les Noirs, notamment ceux mis en esclavage et ceux, plus tard, colonisés en Afrique.

Nous noterons ici que ce travail n'est pas une étude linéaire de l'histoire française ou de la colonisation, mais il se propose plutôt de montrer comment les valeurs démocratiques qui ont été proclamés ont mis la France sur la voie d'une société démocratique et libre, dans le même temps où elles furent inégalement appliquées aux Noirs en France et dans les colonies tout au long de XVIII^e, XIX^e, XX^e et XXI^e siècles. Nous concluons que les pratiques anti-démocratiques de la France en ce qui concerne la

colonisation et la néocolonisation délégitiment les principes sur lesquels se fonde la démocratie française depuis le XVIII^e siècle. Notre travail sera basé sur les principes de la critique postcoloniale et examinera donc trois périodes : le XVIII^e siècle, la période coloniale pendant le XIX^e siècle et la période néocoloniale qui suit les années 1960 pour expliquer le paradoxe d'une démocratie à la française qui a donné la liberté aux Blancs, mais en a privé les Noirs.

Dans la première partie, nous examinerons la conception de l'idée de la liberté par les philosophes en France pendant le XVIII^e siècle et nous verrons comment la quête de la liberté politique et religieuse a été exprimée en France grâce aux œuvres philosophiques de Rousseau, Voltaire et Montesquieu, parmi d'autres. Les idées de ces philosophes étaient tellement importantes qu'ils les ont intégrées à leurs œuvres de fiction. Par exemple, dans *Les lettres persanes*, Montesquieu, au travers du personnage de Rica écrit :

Un nombre infini de peuples barbares, aussi inconnus que les pays qu'ils habitaient, parurent tout à coup, l'inondèrent, le ravagèrent, le dépecèrent, et fondèrent tous les royaumes que vous voyez à présent en Europe. Ces peuples n'étaient point proprement barbares, puisqu'ils étaient libres: mais ils le sont devenus depuis que, soumis pour la plupart à une puissance absolue, ils ont perdu cette douce liberté si conforme à la raison, à l'humanité, et à la nature. (294-295)

Cette « douce liberté si conforme à la raison » était précisément ce que les philosophes cherchaient au XVIII^e siècle. Dans son article *Changing Images of Blacks in Eighteenth-Century French Literature*, Marc Christophe dit « In terms of the struggle for human

rights, the twentieth century is the direct brain child of the century of Montesquieu, Voltaire and Rousseau » (183).

Mais il existe un paradoxe dans la quête de la liberté en France avec le document connu comme *Le Code noir*. Nous verrons comment ce document anti-démocratique n'a pas été remis en question par les philosophes du XVIII^e siècle. Au sujet du *Code noir*, Christophe dit: « To control the commerce and the exploitation of the slaves in the French colonies, Jean Baptiste Colbert, then prime minister of Louis XIV, enacted the Black Code of 1685 » (184). Le *Code noir* considérait le Noir comme une *chose*, un « bien meuble » dont Louis Sala-Molins, dans son œuvre *Les Misères des Lumières : Sous la raison, l'outrage*, dit qu'« il trône dans la propriété, le noir. Il ne l'a pas, la propriété, il l'est » (83). Le *Code noir* privait le Noir d'humanité et donc nous devons demander ce que les philosophes disaient ou ne disaient pas à propos du Code noir. Sala-Molins nous dit que « [Condorcet] en est à peine différemment. Par souci d'efficacité, j'imagine, il ne nomme pas une seule fois dans ses *Réflexions* le Code noir » (70). Selon Laurent Estève dans son œuvre *Montesquieu, Rousseau, Diderot: Du genre humain au bois d'ébène : Les Silences du droit naturel*, il y a « indifférence pour Rousseau » (174) au sujet du *Code noir*. Dans ce débat nous ne manquerons non plus d'examiner la justification de l'esclavage par certains philosophes du XVIII^e siècle.

L'esclavage est défini par Larousse comme « servitude, asservissement ; sous une domination tyrannique. [...] À partir du XVI^e siècle, il permet l'exploitation économique de l'Amérique avec le développement de la traite de Noirs » (428). Nous verrons que certains philosophes du XVIII^e siècle ont justifié l'esclavage par trois moyens : les intérêts économiques, l'animalité des Noirs et la hiérarchie des races. Au sujet des

philosophes du XVIII^e siècle et de l'esclavage, Sala-Molins nous dit : « Montesquieu, Rousseau, les autres, à l'aube des Lumières et au méridien de leur éclat, n'ont pas un mot contre l'esclavage intra-européen, qui relève, lui aussi, d'une économie de traite, de traite exclusivement » (97). Pendant le XVIII^e siècle, il y avait une tendance chez les philosophes à croire à la hiérarchisation des races. Dans *The French Encounter with Africans*, William Cohen dit :

Voltaire, who accepted Aristotle's notion that slavery was based on the inequality of various groups, saw blacks as definitely inferior: "As a result of a hierarchy of nations, Negroes are thus slaves of other men." He seems to have believed that the supposed African acquiescence to enslavement justified considering the African a lesser being: "...a people that sells its own children is more condemnable than the buyer; this commerce demonstrates our superiority; he who gives himself a master was born to be one." (133)

Nous poserons donc la question : où se trouve la liberté pour les Noirs chez les philosophes du XVIII^e siècle, au moment où les idées qui ont ultimement donné naissance à la démocratie française étaient en processus de formation ?

La deuxième partie examinera la politique coloniale de la France pendant ce que Bouche appelle le second empire colonial français qui a duré de 1816 à 1944 (Bouche, *Histoire* 529, 539). Après la Révolution française, les XVIII^e et XIX^e siècles furent caractérisés par des flux et reflux entre la monarchie constitutionnelle et la République à mesure que la France se construisait une identité démocratique. Ainsi, l'évolution vers la démocratie républicaine fut plusieurs fois arrêtée par des retours vers la monarchie qui

ont fait du processus de républicanisation un processus difficile. Cette évolution en saccades a ainsi vu la France passer de la monarchie constitutionnelle sous Louis XVI à la 1^{ère} république, puis du 1^{er} empire à la Restauration, de la Monarchie de Juillet à la 2^{ème} République, du Second Empire, avant de voir le système Républicain prendre définitivement pied avec la Troisième République en 1870. Malgré, donc, ces retours temporaires à la monarchie, qui signalaient un accouchement difficile, la France des monarchies constitutionnelles n'a pas entièrement supprimé les idéaux démocratiques. Il est à noter que notre objectif ici n'est pas de décrire les détails de la naissance de la démocratie en France, mais plutôt de démontrer que pendant ce processus de construction qui a eu lieu depuis le moment de la Déclaration des droits de l'homme au XVIII^e siècle jusqu'à la naissance de la Troisième République et après, les droits qui ont été accordés aux Blancs en France n'ont jamais été accordés aux Noirs en Afrique et dans ses colonies. Ce chapitre étudiera également la Conférence de Berlin de 1884-1885 et l'idée du « Scramble for Africa » (Pakenham 254), la politique française de la mission civilisatrice, le *Code de l'Indigénat* et le travail forcé. Pourquoi est-ce que les Européens ont exploré l'Afrique ? Pakenham nous dit que pour la France, « Anglo-French rivalry explains a great deal » (xxi). Pendant le XIX^e siècle, les puissances européennes ont exploré l'Afrique dans leur recherche de territoires et de richesses. Il y a ceux qui, comme John Hobson, croyaient que « surplus capital in Europe was the driving force behind expansion into Africa » (Pakenham xxi). Des explorateurs comme l'Anglais David Livingstone ont joué un rôle central dans le « scramble » pour l'Afrique. Ce dernier est un explorateur bien connu qui est mort en mai 1873 et « from his brass plated tomb under the nave, Livingstone sounded a call for a worldwide crusade to open up Africa » (xxii).

Livingstone croyait que la façon d'y parvenir était avec le commerce, mais son idée incluait aussi, le Christianisme et la mission civilisatrice (Pakenham xxii). Les explorateurs sont venus de plusieurs nations européennes et selon Pakenham :

Each responded to Livingstone's call in his own fashion. But they all conceived of the crusade in terms of romantic nationalism. There were journalist-explorers like Henry Stanley, sailor-explorers like Pierre de Brazza, soldier-explorers like Fredrick Lugard, pedagogue-explorers like Carl Peters, gold-and-diamond tycoons like Cecil Rhodes. Most of them were outsiders of one kind or another but no less ardent nationalists for that. To imperialism – a kind of 'race patriotism' – they brought missionary zeal. Not only would they save Africa from itself, Africa would be the saving of their own countries. (Pakenham xxii)

Donc les explorateurs européens ont violé la souveraineté des Africains pour le bénéfice de l'Europe. Après avoir revendiqué les territoires en Afrique, les nations européennes ont formalisé ce qu'elles avaient conquis en Afrique à la Conférence de Berlin de 1884-1885 (Oliver et Atmore 122). Cette conférence a donné aux Européens les règles pour toute revendication de nouvelles colonies (l'occupation effective du territoire) et la libre navigation du Niger et du Congo (Oliver et Atmore 122). Sans une voix africaine dans ce processus, nous devons nous demander en quoi est-ce que ce vol des ressources et des territoires africains par les Européens est compatible avec la liberté et la démocratie.

Nous explorerons également la politique coloniale et l'idée de la mission civilisatrice. Au XIXe siècle, la France a colonisé une grande partie de l'Afrique et a déclaré qu'elle avait le devoir de « civiliser » les autochtones dans les colonies françaises

– une politique qui a été nommée *la mission civilisatrice* (Conklin 1). La mission civilisatrice se composait de quatre parties : 1) la supériorité de la culture française, 2) l'idée que les autochtones dans les colonies ne pouvaient pas se gouverner, 3) que les Français, grâce à leur tempérament, leur passé révolutionnaire et leur industrie, étaient bien placés pour élever le niveau de vie des Africains, et 4) que c'était le devoir de la France d'entreprendre cette mission (Conklin 1-2). L'arrogance et la supériorité des Français se manifestent dans la négation de la liberté pour les Africains et une doctrine impériale pendant la colonisation française. Selon Alice L. Conklin, dans *A Mission to Civilize : The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, « republican France invested the notion of a civilizing mission with a fairly specific set of meanings that set new limits on what the government could and could not do in the colonies. By officially acting within these limits, the French managed to obscure the fundamental contradiction between democracy and the forcible acquisition of an empire » (2). Donc, sous le système colonial pendant le second empire colonial français les Africains ont été marginalisés et, comme nous le verrons, la force utilisée par la France pendant la colonisation pour gagner un empire était bien contraire aux principes démocratiques.

Au XXe siècle, les Français ont continué l'exploitation de l'Afrique sous le système colonial. Une façon dont les Français ont contrôlé les Africains dans les colonies était dans l'utilisation du *Code de l'Indigénat* et les travaux forcés. *Le Code de l'indigénat* ressemblait au *Code noir* par le fait qu'il était une façon de contrôler les Africains. Selon Dorothy Shipley White dans son œuvre *Black Africa and De Gaulle : From the French Empire to Independence*:

One great subject of discontent in the colonies was the *Indigénat*, the system of penalties applied only to the African population. It had been installed in West Africa, Equatorial Africa, Madagascar, Somaliland, and the mandate countries of the Cameroons and Togo in 1924. Much of it existed before that time. Only *notables* with official posts, those who were known to be friendly to France or those who were citizens of the Four Communes of Senegal were exempt. (102)

Une politique qui s'applique uniquement à *une* partie de la population ne peut pas être démocratique – au contraire nous la trouvons anti-démocratique. Le *Code de l'indigénat* a été utilisé pour contrôler le travail des Africains dans les colonies ; ce travail était connu comme *chibalo*, où le travail forcé (Boahen 87).

En d'autres termes, bien que l'esclavage ait été aboli en France en 1794 et puis en 1848, la pratique a continué dans les colonies sous forme de « travail forcé » pendant le second empire colonial. Dorothy White dit :

The chief grievance was forced labor. The French saw this requirement as the method by which they might develop the countries under their control. Since all colonies were intended to be self-supporting, with no deficits made up from Paris, it seemed that the way to procure the necessary work was by forcing it. The argument was used that the African was unwilling to work; therefore, it was the duty of the French to teach him that he must. (102)

Ceci ne correspond-il pas à l'esclavage? Comment peut-on parler de la liberté en forçant le travail des gens ? Donc, dans les colonies françaises pendant la seconde période

coloniale, il y avait une continuation des pratiques du XVIII^e siècle pour contrôler les autochtones. *Le Code de l'indigénat* et le travail forcé furent abolis en 1946 : *Le Code de l'Indigénat* par un décret du 20 février 1946 et le travail forcé par une loi introduite par Houphouët-Boigny le 11 avril 1946 (Aldrich 281) et en 1960 les colonies françaises en Afrique ont gagné leur « indépendance » (McNamara 81). Cette « indépendance » pour les colonies africaines fut cependant symbolique à cause de la néocolonisation française.

Dans la troisième partie de ce travail, donc, nous étudierons le phénomène de la « Françafrique » qui touche à la politique néocoloniale de la France. Selon François-Xavier Verschave, spécialiste du sujet, la Françafrique « désigne une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies » (175) et ce système a été mis en place pour maintenir clandestinement les intérêts français en Afrique après l'indépendance des colonies. L'homme responsable de cette tâche était Jacques Foccart. Selon Francis McNamara, « to establish and carry on his personalized and often secretive relationships in Africa, President de Gaulle found the near perfect instrument in Jacques Foccart, whom he chose to be the first secretary general of the French Community » (186-187). McNamara continue:

From the end of World War II until independence was granted in 1960, a regular flow of visitors came to Paris from Africa as members of a plethora of legislative bodies, governmental advisory boards, and study missions. Foccart made it his business to get to know many of these often lonely and ill-at-ease strangers. Through his Gaullist connections he was able to do favors or simply make lonely Africans feel more welcomed in the cold, impersonal Parisian world. Later, when some of these men

became influential in their own countries, Foccart's many gestures of friendship paid off handsomely in assuring him a wide and appreciative circle of friends. (193)

Comme nous le verrons, ces réseaux Foccart continueraient l'oppression des Africains pendant le néocolonialisme français en Afrique. La question du sous-développement de l'Afrique organisé systématiquement par la France au travers de sa politique étrangère en Afrique est un autre aspect de la Françafrique que nous explorerons. Autrement dit, nous verrons dans cette partie comment la politique néocoloniale de la France, la Françafrique, mise en place par Charles de Gaulle et Jacques Foccart pour la continuation de la politique coloniale après « l'indépendance » des colonies, a pérennisé la domination de la France en Afrique francophone et, donc, reste en conflit avec les principes de la démocratie française.

Ce que nous démontrerons en définitive dans ce travail est que les pratiques anti-démocratiques de la France, depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, délégitiment les principes sur lesquels la démocratie française est basée. Nous verrons qu'en place de la liberté en Afrique, la France a apporté seulement l'oppression.

I. Négation de la liberté et philosophes du XVIII^e siècle

Avant de parler de la négation de la liberté chez les philosophes du XVIII^e siècle, quelles sont leurs idées qui se rapportent à la liberté ? Nous discuterons ici le paradoxe qui existe chez les philosophes du XVIII^e siècle à propos de cette base philosophique de la démocratie française.

A. L'intolérance religieuse

Au XVIII^e siècle, il y avait une lutte contre l'intolérance religieuse et les philosophes cherchaient la tolérance religieuse, autrement dit la capacité de pratiquer sa propre religion sans crainte de rétribution. Voltaire nous dit : « Vous avez vu parmi ces barbaries ridicules les barbaries sanglantes des guerres de religion » (129). Il y avait beaucoup de personnes tuées dans l'histoire du monde pour des raisons de religion et donc voici une critique par Voltaire de l'intolérance religieuse et plus précisément une critique contre l'Eglise catholique et les Guerres de religion du 16^e siècle. Entre les années 1500 et 1800, la France était responsable de 40% des guerres en Europe (Waswo 753), donc en même temps que les philosophes cherchaient la tolérance religieuse, paradoxalement la France était un pays guerrier et la religion y a joué un grand rôle entre les années 1562 et 1598 pendant les huit Guerres de Religion.

Voltaire parle de l'Eglise et l'Etat quand il écrit : « Vous avez vu, aux douzième et treizième siècles, les moines devenir princes, ainsi que les évêques ; ces évêques et ces moines partout à la tête du gouvernement féodal. Ils établirent des coutumes ridicules, aussi grossières que leurs mœurs » (129). L'une des préoccupations de est l'idée d'avoir une séparation entre l'Eglise et l'Etat. Chez Montesquieu, nous pouvons aussi voir une critique de l'intolérance religieuse et son affirmation du principe de la séparation de

l'Eglise et de l'État dans son roman *Les Lettres persanes*. Dans ce roman, Montesquieu intègre ses théories politiques mais se cache derrière ses personnages, Usbek et Rica, pour se protéger du roi. Selon Maurice Cranston, qui était professeur de science politique au London School of Economics,

The Enlightenment as a moment in history could perhaps be said to date from the publication in 1721 of Montesquieu's *Les Lettres persanes*. The style of this work is characteristic of the new spirit as is the content: satirical, witty, urbane, irreverent, expressing deeply held beliefs [...] The central themes of the Enlightenment are registered: condemnation of persecution and cruelty, mockery of religion, praise of liberty and a barely concealed assertion that France is in dire need of salvation from despotism, superstition and decay. The argument is presented in the guise of a series of letters sent from France by two Persian visitors, Usbek and Rica. The device enabled Montesquieu to circumvent the censorship, pretending to be a foreigner feigning surprise at the things with which the French were only too familiar. (9)

En outre, selon Orest Ranum dans son article *Personality and Politics in the Persian Letters*,

The striking thing about Montesquieu's thought is its continuity. The principles, the forms, and the assumptions remained the same in his mind from the beginning to the end of his life. This was partly because they were broad, inclusive categories which could be stated in the form of

maxim. Indeed, what appears as maxim in the *Persian Letters* becomes laws of sociology in the *Spirit of the Laws*. (609)

Ainsi, quand dans *Les Lettres persanes*, Usbek écrit dans une de ses lettres à Mirza : « Les persécutions que nos mahométans zélés ont faites aux Guèbres les ont obligés de passer en foule dans les Indes ; et ont privé la Perse de cette nation [...] » (202), nous pouvons remplacer le nom « Guèbres » avec le nom « Protestants », le nom « Mahométans » avec le nom « Catholiques » et le nom « Perse » avec le nom « France », pour établir une analogie avec la persécution des Protestants en France. Les mots des personnages de Montesquieu évoquent par conséquent une critique contre l'intolérance religieuse et la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV en 1685 d'après lequel le protestantisme est interdit par l'État (Larousse, LXXXVIII). Jusqu'à ce moment en France, il n'y a pas de séparation de l'Eglise et de l'État. La France est privée des Protestants qui se sont enfuis à cause d'un édit du royaume et donc même si, dans ce passage assez court, Montesquieu utilise ses personnages pour critiquer l'intolérance religieuse, nous pouvons en déduire qu'il cherche la séparation de l'Eglise et de l'État. Par exemple, Montesquieu, se cachait derrière Usbek, dit explicitement qu'il est bon d'avoir plusieurs religions dans un État :

S'il faut raisonner sans prévention, je ne sais, Mizra, s'il n'est pas bon que, dans un état, il y ait plusieurs religions. [...] J'avoue que les histoires sont remplies de guerres de religion. Mais qu'on y prenne bien garde ; ce n'est point la multiplicité des religions qui a produit ces guerres, c'est l'esprit d'intolérance qui animait celle qui se croyait la dominante. (202, 203)

À travers plusieurs références de ces personnages contre l'intolérance religieuse dans cette œuvre, Montesquieu critique en réalité l'intolérance des Chrétiens mais il ne nomme pas « le prince » que nous savons être le monarque absolu, Louis XIV. On le voit chez Usbek quand il dit:

On commence à se défaire, parmi les chrétiens, de cet esprit intolérant qui les animait : ou s'est mal trouvé en Espagne de les avoir chassés ; et en France d'avoir fatigué des chrétiens dont la croyance différait un peu de celle du prince. On s'est aperçu que le zèle pour le progrès de la religion est différent de l'attachement qu'on doit avoir pour elle ; et que, pour l'aimer et l'observer, il n'est pas nécessaire de haïr et de persécuter ceux qui ne l'observent pas. (155)

Dans ce passage, Usbek explique la différence entre l'amour et l'attachement pour la religion. Pour les philosophes, la liberté, en toutes ses formes, est la clé de l'évolution de l'homme et donc on pourrait penser que tout le monde y serait inclus.

B. L'évolution de la base philosophique de la démocratie française

Une autre forme de liberté que les philosophes cherchaient est la liberté politique et au XVIII^e siècle, la Révolution a mis en place la base philosophique de la démocratie française. À cette époque, la notion de démocratie est déjà connue des philosophes puisqu'ils avaient étudié l'exemple de la Grèce antique. A cause de ses études sur la démocratie grecque, Rousseau préconise cette forme de gouvernement démocratique quand il dit :

On ne trouverait pas plus de solidité que de vérité dans l'établissement volontaire de la tyrannie, et il serait difficile de montrer la validité d'un

contrat qui n'obligerait qu'une des parties, où l'on mettrait tout d'un côté et rien de l'autre et qui ne tournerait qu'au préjudice de celui qui s'engage. [...] Ceux dont la fortune ou les talents étaient moins disproportionnés et qui s'étaient le moins éloignés de l'état de nature gardèrent en commun l'administration suprême et formèrent une démocratie. (99-100, 103)

Comme Rousseau, Voltaire préconise aussi cette forme de gouvernement. Il dit :

Mais dans la Grèce, plus libre et plus heureuse, l'accès de la raison fut ouvert à tout le monde ; chacun donna l'essor à ses idées ; et c'est ce qui rendit les Grecs le peuple le plus ingénieux de la terre. C'est ainsi que, de nos jours, la nation anglaise est devenue la plus éclairée, parce qu'on peut penser impunément chez elle. (20)

Dans la citation précédente nous voyons que Voltaire voulait non seulement la liberté politique, mais il rend aussi hommage à l'origine de la démocratie, acceptée par l'Occident comme ayant été inventée en Grèce, et il donne un exemple contemporain de son époque, l'Angleterre, où une monarchie constitutionnelle, à fondements démocratiques, avait déjà remplacé la monarchie absolue.

Montesquieu rend aussi hommage à la Grèce et à la démocratie quand il dit que « le sanctuaire de l'honneur, de la réputation et de la vertu, semble être établi dans les républiques, et dans les pays où l'on peut prononcer le mot patrie. À Rome, à Athènes, à Lacédémone, l'honneur payait seul les services les plus signalés » (209). Montesquieu pense que la démocratie est la forme de gouvernement la plus naturelle pour l'homme et

il écrit contre le pouvoir absolu. Nous pouvons ainsi entendre le son de la révolution dans *Les lettres persanes* quand Usbek dit :

J'ai souvent recherché quel était le gouvernement le plus conforme à la raison. Il m'a semblé que le plus parfait est celui qui va à son but à moins de frais ; de sorte que celui qui conduit les hommes de la manière qui convient le plus à leur penchant et à leur inclination, est le plus parfait. Si, dans un gouvernement doux, le peuple est aussi soumis que dans un gouvernement sévère ; le premier est préférable, puisqu'il est le plus conforme à la raison, et que la sévérité est un motif étranger. (194)

Pour Montesquieu, la démocratie, qui inclut les monarchies constitutionnelles construites sur le modèle anglais, est la forme de gouvernement la plus raisonnable, la plus libre, la plus naturelle.

Tandis que les philosophes cherchent la liberté en France pendant cette époque, il se crée, en parallèle, un paradoxe. Nous pourrions dire que le XVIII^e siècle est le siècle déclencheur d'une conception universelle de la liberté humaine, qui est un élément essentiel à une démocratie. Mais en même temps, le XVIII^e siècle est également un siècle de misères pour les Noirs que l'on a omis du droit à la poursuite de la liberté humaine.

C. Les Philosophes et le *Code noir*

Montesquieu, Rousseau et Voltaire cherchent la tolérance religieuse et ils disent que la démocratie est une forme de gouvernement qui *ne limite pas la liberté* de l'homme. Mais comment ont-ils fait pour minimiser l'esclavage des Noirs qui a commencé au XVI^e siècle et un colonialisme qui ne verrait pas sa fin jusqu'au XX^e siècle,

où près de 300 millions d'Africains étaient asservis ou subjugués (Christophe 184) ? Que disaient-ils, par exemple, du *Code noir*, le document qui a privé les esclaves de la liberté et des droits de l'homme ? *Le Code noir* est un groupe de textes juridiques qui déterminaient le statut civil et pénal des esclaves noirs aux Antilles pendant le XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècle. Il en existe deux versions : la première est promulguée en 1685 par Louis XIV et la seconde est promulguée par Louis XV en 1724. *Le Code noir* se compose de 60 articles où presque chaque situation des esclaves est encadrée juridiquement, et où nous trouvons la négation de la liberté chez les esclaves. Selon Laurent Estève, « *Le Code noir* n'est pas un simple texte juridique sur l'art et la manière d'user des esclaves ; il théorise de façon massive sur la réduction de l'esclave à la *res* » (19). *Res*, le mot latin pour indiquer un objet, nous dit que l'esclave est réduit à une absence d'humanité : il est déshumanisé. Avant d'étudier ce que les philosophes ont dit à propos du *Code noir*, il serait utile d'en comprendre quelques articles clés.

L'article 26 dit que l'esclave a la possibilité de rendre publics les traitements « barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves » (*Code* 11), mais l'article 30 « n'omet pas de préciser que leurs témoignages ne peuvent avoir aucune valeur juridique » (Estève 19). L'article 33 dit que « l'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse, ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort » et l'article 34 dit, « quant aux excès et voies de fait qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de mort, s'il y échet » (*Code* 13). *Le Code noir* est un texte « juridique », mais nous n'y trouvons pas de vraie justice. *Le Code noir* apparaît plutôt comme un texte d'oppression puisque nous verrons le traitement contraire pour

l'homme blanc. Nous ne trouvons pas d'égalité par rapport à la punition pour le crime de meurtre chez l'homme blanc quand nous lisons l'article 43 :

Enjoignons à nos officiers de poursuivre criminellement les maîtres ou les commandeurs qui auront tué un esclave étant sous leur puissance ou sous leur direction et de punir le meurtre selon l'atrocité des circonstances ; et, en cas qu'il y ait lieu à l'absolution, permettons à nos officiers de renvoyer tant les maîtres que les commandeurs absous, sans qu'ils aient besoin d'obtenir de nous des lettres de grâce. (*Code* 15)

Par contre, comme nous l'avons déjà établi, la punition des esclaves pour avoir *frappé* quelqu'un est la mort ! L'article 44 est l'article qui prive les esclaves de leur humanité :

Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque. se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quintes, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire. (*Code* 15)

Louis Sala-Molins, expert du Code Noir, conclut donc, par rapport à l'article 44, que « les esclaves noirs et les Noirs traitables (tous) ne sont pas du nombre. À moins que ces hommes noirs ne soient pas des hommes, mais des biens « meubles », comme le précise le Code Noir » (79). Par le fait qu'ils sont définis comme « biens meubles » dans *le Code noir*, un document qui précède la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* de 104 ans, nous pouvons dire que chaque fois qu'on lit les mots « citoyen », « homme », ou « société » dans *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de*

1789, les Noirs sont automatiquement exclus de chaque « droit » par leur classification comme « meubles » et non pas comme « hommes ». Même aujourd'hui, il est intéressant que le sujet de l'esclavage est souvent évité : on peut trouver une mention de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* dans le *Petit Larousse illustré* de 2005, mais on n'y trouve pas de mention du *Code noir*. Sala-Molins utilise bien le mot « homme », ce qui semble aussi occulter le statut et des droits des femmes à cette époque. Bien que ce travail soit basé sur les conflits et contradictions entre les Noirs et les Blancs, d'une manière qui suggère des questions d'hommes et non de femmes, il est important de dire que les femmes étaient également subjuguées à l'époque par les hommes blancs aussi. Dans son article « Gender and Power: Images of Women in late 18th Century France », Vivian Cameron écrit:

A good example of what might constitute 'normal' gender distinctions embodied in pre-revolutionary art can be found in the well-known painting by Jaques-Louis David, *The Oath of the Horati* where there is an emphasis on difference, dissonance and disunity – the women passive, their bodies piercing the air around them. These differences may indicate the disintegration of the family, but they also signify model social behavior based on sexual differences. The posture, the attitudes, and even the pastel coloring of the costumes indicate their subordinate position to the men, bristling to attention in their more brilliantly colored garments.

(309)

Ce travail étant consacré aux questions de droits et de races plutôt qu'au statut de la femme blanche dans ces contextes où l'esclave noire autant que l'homme noir esclave

subissait une déshumanisation totale, là où l'on reconnaissent au moins à la femme blanche son humanité, nous laissons de côté les questions relatives à la situation des femmes françaises. A ce titre le statut des femmes au cours de cette époque pourrait faire l'objet d'une étude séparée qui se situe en dehors du but visé par le présent mémoire.

Nous devons maintenant nous demander ce que les philosophes, notamment Rousseau, Voltaire et Montesquieu, ont dit sur *Le Code noir*. Dans leur quête de la liberté et leur désir de sortir de l'ombre du despotisme, est-ce que les philosophes se sont prononcés contre l'injustice du *Code noir* ? Ni dans *Le Discours sur l'origine de l'inégalité* ni dans *Du Contrat social*, nous ne trouvons dans le discours de Rousseau de mots contre *le Code noir*. Estève dit : « Au Code noir qui entreprend d'asservir et d'évangéliser dans la force, Rousseau ne dit rien du calvaire des Noirs » (Estève 173). À propos de Rousseau et du *Code noir*, Sala-Molins, écrit : « J'ai longuement exposé, en rééditant, après d'autres, le Code noir, la capacité de Rousseau pour passer à côté de la traite et du scandale de l'esclavagisme français » (96). Nous pouvons par conséquent nous demander comment Rousseau, qui a contribué son idée de la liberté à la base philosophique de la Révolution française, et qui a préconisé la liberté individuelle, n'a pas écrit contre l'injustice du *Code noir* pour condamner explicitement ce document. Par le fait qu'il n'avait pas inclus les Noirs dans sa quête de la liberté et qu'il n'y avait aucune référence au *Code noir*, le document qui privait les Noirs de leur humanité, ceci rend les œuvres philosophiques de Rousseau moins puissantes et réduit leur légitimité idéologique. On ne peut parler de libertés universelles de l'homme et laisser de côté certains hommes.

Voltaire, qui était le premier moraliste des Lumières (Cranston 36), voulait « un royalisme éclairé » (Cranston 42). Comme Rousseau, Voltaire ne mentionne pas le *Code noir* explicitement, mais il a un avis fort raciste des Noirs :

Voltaire, quelques énormités – anachroniques en son temps – qu’il puisse écrire sur la diversité des origines des différentes races humaines, distille du poison à l’heure de juger les prétentions des uns, sous prétexte de différence, à asservir les autres, sous prétexte d’infériorité. Ça ne l’empêche pas de s’oublier de temps en temps et de bestialiser le Noir.
(Sala-Molins 68)

Nous ne pouvons pas trouver une référence au *Code noir* dans *Essai sur les mœurs et l’esprit des nations*. Par le fait que Voltaire « bestialise » le Noir, il ne défend pas le Noir contre l’inégalité et l’injustice du *Code noir* qui traitait les Noirs comme des « objets ». Et le lien commun entre l’animalisation et *le Code noir* est le manque d’humanité que les Français ont attribué au Noir. Selon Noël, Voltaire a, « en donnant au mot ‘race’ un sens élargi, contribué à façonner la notion de racisme » (30). Nous ne trouvons en Voltaire ni un « ami des Noirs » (jeu de mots par référence à la société établie par Condorcet en 1788 (Noël 166)) ni un défenseur des Noirs contre *le Code noir*. Pourtant, nous pouvons dire que l’époque des Lumières a commencé avec la publication des *Lettres persanes* en 1721 par Montesquieu (Cranston 9). Dans *Les lettres persanes*, Montesquieu, en guise de deux frères, Usbek et Rica, présente sa philosophie contre le despotisme de la monarchie absolue. Il préconise la liberté et, en général, il exprime ses idées politiques sur la notion de liberté (Cranston 9-10). En fait, les idées politiques contenues dans *Les lettres persanes* sous forme de « maximes » deviendraient plus claires, matures et organisées

comme « lois » dans *De l'esprit des lois* (Ranum 609, 627). Mais malgré le fait que Montesquieu se présente comme un champion de la liberté, comme les autres philosophes il ne mentionne nulle part dans ses œuvres philosophiques *le Code Noir*. Ce document « juridique », despotique par sa nature et qui a privé les Noirs de leur humanité, échappe à toute critique de la part de Montesquieu. En fait, Montesquieu avait des liens avec une compagnie négrière (Sala-Molins 67) et dans son analyse de Montesquieu, Sala-Molins écrit qu'« aucun grand dans ce monde n'avait la moindre raison particulière de se sentir singulièrement interpellé par Monsieur le négrier³¹ Montesquieu » (67) qui selon lui, était impliqué dans la traite des Noirs. Il ajoute dans la note 31 visible dans cet extrait que, « contrairement aux idées reçues, le livre XV *De l'esprit des lois* ne comporte pas de condamnation de l'esclavage en général, mais uniquement une critique des excès d'une pratique, qu'il s'agit de contrôler, non de supprimer » (199). Un « négrier » comme Montesquieu n'a donc aucune raison de critiquer *le Code noir*, car cela serait contre ses propres intérêts commerciaux.

Une analyse approfondie du *Code noir* ne devrait pas ignorer Condorcet car il est souvent connu comme un « abolitionniste » qui voulait l'abolition « par degrés », sur soixante-dix ans (Sala-Molins 23, 24). Condorcet a-t-il critiqué *le Code noir* ? Selon Sala-Molins, « Condorcet n'innove pas d'une syllabe sur les lois du Code noir » (29). Sala-Molins continue : « il en est à peine différemment. Par souci d'efficacité, j'imagine, il ne nomme pas une seule fois dans ses *Réflexions* le Code noir » (70). Ainsi, même Condorcet « l'abolitionniste » ne critique pas *le Code noir*. Ceci est important car même s'il faut reconnaître le rôle joué par des abolitionnistes comme Condorcet dans l'allègement des souffrances du Noirs, ce qui leur est généralement reproché est d'avoir

manqué de condamner un pays où il existait deux statuts juridiques contradictoires réglant la vie des habitants : le *Code Noir* aux Antilles pour les esclaves, et la loi française pour les blancs. Il leur est aussi reproché d'avoir voulu libérer graduellement les Noirs, puis, dans ce processus, d'avoir encouragé la colonisation de l'Afrique, une autre forme d'esclavage. Par conséquent, en posant la question du *Code noir*, notamment si les philosophes avaient remis en question ce document despotique, force est de constater que la réponse est non. Il est inconcevable que ces philosophes éclairés ne mettent jamais en question *le Code noir*, qui va à l'encontre directe de l'idée de la liberté de l'homme qu'ils cherchaient. Ces paradoxes des philosophes, qui vient de la croyance de la supériorité du blanc et qui les situent entre leur quête de la liberté de l'homme et leur silence assourdissant en face d'un *Code noir* qui prive les Noirs de leur humanité, délégitime ce qu'ils disent à propos de la liberté et des droits naturels de l'homme. Voyons maintenant ce qu'ils disent sur l'esclavage en tant que tel.

D. Les Philosophes et l'esclavage

Louis Sala Molins parle de chaque philosophe français des Lumières en référence à l'esclavage et à l'humanité des Noirs. Il dit que Diderot, par exemple recevait sa pension d'une « compagnie maritime trafiquant entre l'Afrique, les Antilles et la France » (19) ; pareil pour Raynal (68). Buffon ne condamne pas l'esclavage (Sala-Molins 134) et Fontanelle a fait des comparaisons déshumanisantes entre les Noirs et les singes (Sala-Molins 109). Quand on prend ouvertement une pension d'une compagnie esclavagiste ou quand on assimile les Noirs aux singes, même si l'on écrit contre l'esclavage, dans le domaine des études post-coloniales, ces actions délégitiment les arguments écrits par ces

philosophes contre l'esclavage. Mais voyons maintenant plus en détail les contradictions des philosophes dans leur traitement de, ou liens avec, l'esclavage.

D-1. Les intérêts économiques

Au XVIII^e siècle, l'esclavage faisait partie intégrante de l'économie française.

Selon Voltaire,

La petite île de la Martinique, la Guadeloupe, que les Français cultivèrent en 1735, fournirent les mêmes denrées que Saint-Domingue. Ce sont des points sur la carte, et des événements qui se perdent dans l'histoire de l'univers ; mais enfin ces pays, qu'on peut à peine apercevoir dans une mappemonde, produisirent en France une circulation annuelle d'environ soixante millions de marchandises. (121)

Que représentait l'esclavage pour l'économie française au XVIII^e siècle ? Selon Cohen:

« one quarter of all French foreign trade derived from the colonies, and it was universally agreed that the West Indies were by far the most profitable part of the empire. The Antilles trade was so much more valued because it was an area of foreign commerce that had grown twice as fast as the rest of French trade in the eighteenth century » (135).

Nous avons déjà dit que Montesquieu avait des liens avec une compagnie négrière (Sala-Molins 67) mais « Voltaire possède des intérêts dans la traite négrière » aussi (Pluchon 148). Montesquieu, en référence au sucre, la culture qui a alimenté la traite négrière, nous dit : « Le sucre serait trop cher si on ne le faisait travailler par des esclaves » (Noël 41). Montesquieu, comme cité dans Noël, a continué à « soutenir la cause des planteurs dans leur 'besoin indispensable' d'un trafic négrier pour leurs activités » (41). Louis Sala-Molins met la traite négrière dans le contexte de la métropole. Il écrit : « La canne à sucre

doit pousser, le moulin doit tourner, l'indigo, le coton, le tabac ne sauraient dépérir, les impératifs économiques de la métropole totalement incontestés étant incontournables » (21). La « nécessité » de la traite négrière selon Sala-Molins était telle que « chacun [au XVIII^e siècle] perçoit l'abandon unilatéral du système esclavagiste comme la certitude de l'effondrement d'un pilier de son propre montage économique-politique national » (68-69). La traite des Noirs, que Sala-Molins pense n'est jamais vraiment frontalement condamnée ni par les philosophes ni par les autorités civiles, « est donc devenue une affaire commerciale comme une autre dans la société française de la fin du XVIII^e siècle » (Noël 44-45). On commence donc de voir ici qu'il y a déjà un conflit entre les idées de « liberté » qu'entretenaient les « philosophes », et les intérêts économiques de la France. L'argent, le pouvoir et la cupidité ne peuvent pas être conciliés avec une philosophie qui préconise la liberté. Force est de reconnaître que les philosophes, qu'ils soient abolitionnistes ou pas, ne traitent pas les Noirs comme des êtres humains à part entière car même chez les plus humanistes comme Condorcet, il y avait toujours un « mais... » pour atténuer l'humanité des Noirs et pour retarder leur transition vers la liberté totale. En fait, ils les traitaient comme des animaux ou justifiaient ces traitements par des contorsions argumentaires qui cachaient mal leur manque de sincérité avec leurs propres idées philosophiques.

D-2. L'animalité des Noirs

A la fin du XVII^e siècle, il y avait une thèse qui disait que le Noir était jugé un rang au-dessus du singe (Bernal 203) et bien en dessus l'homme blanc. L'Abbé Prévost, par exemple, a influencé les philosophes comme Voltaire, avec ses attitudes négatives envers les Noirs d'Afrique.

The information on Africa that Prévost disseminated was a compilation of the rather contradictory and mostly negative material from seventeenth and early eighteenth century travel accounts. [...] While giving a balance sheet of both virtues and vices ascribed to Africans, Prévost on the whole left a negative impression with his reader. (Cohen 66)

Les Noirs d’Afrique ont été vus par la suite par Voltaire comme des brutes. Dans *Essai sur les Mœurs et l’esprit des Nations*, Voltaire dit :

Presque toutes les côtes d’Afrique qu’on avait découvertes étaient sous la dépendance des empereurs de Maroc, qui, du détroit de Gibraltar jusqu’au fleuve du Sénégal, étendaient leur domination et leur secte à travers les déserts : mais le pays était peu peuplé, et les habitants n’étaient guère au-dessus des brutes. Lorsqu’on eut pénétré au-delà du Sénégal, on fut surpris de voir que les hommes étaient entièrement noirs au midi de ce fleuve [...]. (97)

Les habitants d’Afrique sont noirs et des brutes aux yeux de Voltaire et il continue, dans *Essai sur les Mœurs*, en disant que « la race des nègres était une espèce différente de la nôtre, comme la race des épagneuls l’était des lévriers » (Nöel 30). Cohen mentionne encore Voltaire en affirmant que « While Voltaire did not put black men in the chain of being between Europeans and primates (since he did not believe in the chain), he did subscribe to the notion that Africans had simian qualities. Drolly, Voltaire wrote: ‘It is a serious question among them whether they are descended from monkeys or whether monkeys come from them’ » (Cohen 88). On ne peut pas asservir un autre homme, mais

si on ne croit pas qu'il est un homme, on peut l'asservir, comme un animal. Là se trouve la vraie logique de ce type de raisonnements contradictoires.

Montesquieu, de même, ne pensait pas que les Noirs étaient des hommes et il voyait les Noirs comme des animaux. Dans *De L'esprit des lois*, il dit : « une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or ; il est impossible que ces gens-là soient des hommes » (Nöel 28). Parce que les Noirs n'accordaient pas de valeur à l'or, ils étaient des animaux. Montesquieu crée aussi une dichotomie entre les Africains et les Européens par la manière dont il décrit les Africains dans les *Lettres persanes*. Dans une lettre à Rhedi, Usbek dit : « les pays habités par les *sauvages* sont ordinairement peu peuplés [...] » (Montesquieu 263), mais quand il se réfère aux Européens dans la prochaine lettre, où il dit qu'il y a un dépeuplement de l'Europe à cause de la colonisation, il dit : « Il faut que *les hommes* restent où ils sont » (Montesquieu 264, nos italiques). Dans cette citation nous voyons de nouveau le paradoxe entre les Européens qui se définissent comme des « hommes » et les Noirs qui sont décrits comme des sauvages, et comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les Noirs sont ainsi privés de leur humanité.

Mais les esclaves eux-mêmes se sont rendu compte qu'ils étaient *hommes*. Dans son article « An Enslaved Enlightenment: Rethinking the Intellectual History of the French Atlantic », Laurent Dubois dit:

As for the language of rights, and the broader Enlightenment context out of which it emerged, there are several reports that describe insurgents [aux Antilles] demanding their 'rights' when asked what they were pursuing. One group, when questioned shortly after the beginning of the insurrection

apparently stated that they wanted to enjoy the liberty they are entitled to by the 'Rights of Man'. (11-12)

Oui, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* français date de 1789, *la Déclaration de l'indépendance* des Etats-Unis date de 1776, mais *la Déclaration des droits* en Angleterre date de 1689 et il y avait des contacts entre l'Angleterre et les Antilles. Nous ne pouvons pas être sûrs des « droits de l'homme » auxquels les esclaves se référaient, mais il est très peu probable qu'ils n'aient commencé à se considérer comme des hommes qu'après l'écriture de l'un de ces documents : au contraire, ils avaient toujours su qu'ils étaient des *hommes* et non pas des *animaux*.

D-3. La hiérarchie des races

Un autre argument raciste que les philosophes, comme Voltaire, ont utilisé pour justifier l'esclavage était la hiérarchisation des races, avec le blanc au plus haut niveau. Sala-Molins écrit, ironiquement: « [L'esclave] ne demande rien. La nature, il en a été brutalement déchu ; mais, en toute logique, il ne saurait le savoir. Son salut, il ne sait pas que ce puisse être son affaire : les Blancs s'en occupent – les philosophes au premier rang-, il a de la veine » (31). Sur le même sujet de la hiérarchisation des races, Cohen écrit que « The gradation of men according to environment gave rise to the concept of a hierarchy of human races, with Europeans at the top, subject, presumably, to the most benign environment, and Africans at the bottom, subject to the worst » (76). Voltaire croyait à la supériorité de l'homme blancs sur les Noirs. Selon Erick Noël, « Voltaire a cependant induit surtout que l'intelligence des Nègres, même si elle 'n'était pas d'une autre espèce que notre entendement', ne pouvait que demeurer 'fort inférieure' à celle des Blancs » (Noël 30). Dans *Essai sur les mœurs*, Voltaire mettait le blanc au sommet de la

hiérarchie des races en disant : « Nous sommes, si je ne me trompe, au premier rang » (11). Mais le racisme et l'inégalité du Noir chez Voltaire sont évidents quand il dit : « les fils de Cham faisaient une prodigieuse quantité d'enfants tout noirs vers la Guinée et le Congo. Ces impertinences dégoûtantes sont débitées dans tant de livres, que ce n'est pas la peine d'en parler : les enfants commencent à en rire » (14). Pierre Pluchon, l'auteur du livre *Nègres et Juifs au XVIII^e siècle : Le racisme au siècle des Lumières*, dit de Voltaire :

Poursuivant son bavardage sur les Africains en ce qu'il ne voit que des *animaux*, l'auteur de *l'Essai sur les mœurs* laisse tomber : 'Il n'est pas improbable que dans les pays chauds des singes aient subjugué des filles.'
Le roi des Lumières, comme ses congénères, ne cultive qu'une
condescendance dédaigneuse pour les habitants de la Négritie. (156)

Voilà le même Voltaire qui cherchait, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, la *tolérance* religieuse et la démocratie. Évidemment, il n'y avait pas beaucoup de tolérance chez Voltaire pour les Noirs et donc nous devons demander à partir de quelle perspective nous devrions lire les œuvres de Voltaire et celles des autres philosophes des Lumières. Certes, il existe chez certains des exemples d'écrits contre l'esclavage mais ce n'était généralement que pour refuser la pratique en Europe en concernant les Blancs. En ce qui concerne l'esclavage des Noirs, c'était autre chose : on retrouve chez tous les grands philosophes le même type d'ambiguïtés, de contradictions et d'incohérences. Et parce que la démocratie française est idéologiquement construite sur les œuvres des philosophes du XVIII^e siècle, ne devrions-nous pas remettre en cause la base philosophique de cette démocratie?

Ainsi, quand Rousseau écrit dans *Discours sur l'origine de l'inégalité* que les hommes étaient égaux à l'origine mais à cause des différences environnementales, les hommes noirs sont devenus déformés (Rousseau 45), que devrions-nous penser ? Pourtant c'est le même Rousseau qui nous dit qu'il n'y a pas d'inégalité dans l'état de nature (80) et qu'on ne trouve la vraie liberté que dans l'état primitif (98). Si, donc, les « sauvages » habitent dans l'état de nature, ne devraient-ils pas être plus libres et donc laissés libres ? Ne doit-on pas voir ici une énorme contradiction ? Mais la réalité n'est pas la même, selon Louis Sala-Molins dans sa critique du *Discours sur l'origine de l'inégalité*. Sala-Molins écrit :

Rousseau envoie des savants « en Afrique » s'enquérir une fois pour toutes de la véritable humanité des Noirs, de la bestialité définitive des singes. Il ne doute pas que les savants trancheront la question et il est convaincu qu'ils le feront comme il convient : en situant le Noir en deçà de la limite de l'humanité, le singe au-delà de cette limite. (106)

Mais en critiquant l'esclavage de manière générale, Rousseau, comme nous l'avons vu, ne critique pas cependant l'esclavage des Noirs. Selon Sala-Molins Rousseau « ne s'était pas aperçu que la traite des nègres et le calvaire des Noirs aux Antilles posait bien quelque question philosophique, ne serait-il qu'au plan massivement empirique de l'inventaire des méfaits de la technique. Pourquoi donc aurait-il cru utile d'interpeller qui que ce fût pour faire cesser quoi que ce soit ? » (Sala-Molins 68, note 32). La note 32 continue en ajoutant « pas une syllabe sur l'esclavage euro-afro-antillais dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité*. Pas un mot, nulle part ailleurs » (Sala-Molins 200). Rousseau n'a pas condamné l'esclavage des Noirs de façon catégorique et, comme nous le verrons,

il gardait en lui un fondement raciste qui faisait de lui et des autres philosophes des hommes de leur époque : grandes idées sur la liberté des hommes, mais hésitations sur la qualité d'homme des Noirs.

Louis-Sébastien Mercier raconte dans l'œuvre *Les Tableaux de Paris* (1781) une scène et les remarques de Jean-Jacques Rousseau où il révèle ses vrais sentiments racistes envers les Noirs (Pluchon 154). Mercier dit : « Un jour, j'accompagnais J.-J. Rousseau le long des quais, il vit un nègre qui portait un sac de charbon ; il se prit à rire, et me dit 'cet homme est meilleur à sa place, et il n'aura pas la peine de se débarbouiller, il est à sa place ; oh ! si les autres y étaient aussi bien que lui !' Et je le vis rire encore, et suivre de l'œil le Nègre charbonnier » (Pluchon 154). Le racisme chez Rousseau est évident dans la citation précédente – Rousseau est content de voir le Noir « à sa place » et « sa place » n'est pas égale à celle du blanc, donc nous devons demander comment est-ce qu'on peut chercher la liberté sans condamner l'esclavage des Noirs. Comment est-ce qu'on peut chercher la liberté quand on fait une hiérarchisation des races où les Noirs sont mis au « dernier rang », où ils sont vus comme des animaux ? Nous avons vu que Sala-Molins, comme cité par Daniel Mengara, nous dit que nous ne pouvons pas séparer l'« expansionnisme intellectuel » du XVIII^e siècle du soutien à l'esclavage (Mengara 5). Ces paradoxes des philosophes rendent illégitime ce qu'ils préconisent à propos de la liberté.

Paradoxalement, il y a des philosophes comme Michel de Montaigne qui sont venus avant ceux du XVIII^e siècle qui exprimaient des idées plus positives sur les hommes, en général. Jusqu'ici, nous avons vu les Noirs comme « animaux » ou des inférieurs aux yeux des philosophes du XVIII^e siècle et que certains de ces philosophes

ont mis les Noirs au « dernier rang » des races. Mais curieusement il y a des penseurs qui *précèdent* les philosophes du XVIII^e siècle qui avaient déjà rejeté les paradoxes sur la liberté que l'on trouve plus tard chez les philosophes des Lumières. Charles Asselin, dans son article « Colonial Discourse Since Christopher Columbus » écrit que :

In 1573, Bartolomé de Albornoz argued that Christ did not condone the enslavement of the body. [...] The 1610 writings of American Jesuit Alonso de Sandoval provide an equally coherent retort to colonial discourse in their categorical rejection of dominance and recognition of freedom as an inalienable human right. [...] The 16th century gave birth to another type of discourse exemplified by Thomas More's *Utopia* (1516) and Michel de Montaigne's essay "Des Cannibales" (1580). The utopian myth inverts the traditional European hierarchization of societies to better criticise Europe. (141-142)

La critique de la société française (européenne) de Michel de Montaigne est forte et précède les philosophes du XVIII^e siècle d'environ *150 ans* ! Montaigne écrit :

Nous n'avons pas d'autre mire de la vérité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et des usages du pays où nous sommes, là est toujours la parfaite religion, la parfaite administration, l'usage parfait et accompli de toutes choses. Ils sont des *sauvages* de même que nous appelons sauvages les fruits que la nature a produits d'elle-même et de son ordinaire façon [.]. (138)

Dans la citation précédente Montaigne nous dit que tout est relatif et que nous ne devons pas juger les autres avec des valeurs et des lois européennes, ce qui est exactement ce qui

s'est passé sur un autre continent quand les Européens sont arrivés en Afrique et ont rencontré les Noirs. Montaigne continue sa critique de la société européenne, en particulier de l'Eglise, qui était à l'époque complice de l'État, en disant :

Je ne regrette pas que nous remarquions l'horreur barbare qu'il y a en une telle action ; mais je regrette bien que, jugeant si sévèrement leurs fautes, nous soyons aveugles aux nôtres. Je pense qu'il y a plus de barbarie à manger un homme vivant qu'à le manger mort, à déchirer par des tortures infernales un corps plein de vie, à le faire rôtir par le menu, à le faire mordre et meurtrir par les chiens et les pourceaux (comme nous l'avons non seulement lu mais vu récemment, non entre des ennemis anciens, mais entre des voisins et des concitoyens, et ce qui est pire, sous prétexte de piété et de religion), que de le rôtir et de le manger après qu'il est mort.

(141)

En effet Montaigne nous dit que les Européens étaient des « barbares ». Ainsi, bien avant que les philosophes du XVIII^e aient écrit leurs œuvres mettant en avant l'idée d'une liberté qui n'inclut pas les Noirs considérés « barbares », certains philosophes du XVI^e siècle tels Montaigne avaient déjà remis en cause la « supériorité » de la civilisation européenne.

Serait-il possible dans ce cas que les philosophes du XVIII^e siècle, qui ont vécu au plus fort de la pratique esclavagiste, aient développé un nationalisme sur la grandeur de la France qui leur a fait tolérer un esclavage sans lequel cette grandeur n'aurait pas été possible, notamment face à son concurrent anglais lancé comme la France dans la conquête impériale ?

En gros, l'on peut affirmer sur la base de tout ce qui précède que les philosophes du XVIII^e siècle ne condamnent explicitement ni *Le Code noir* ni l'esclavage du Noir, ce qui confirme leurs attitudes racistes. Selon Sala-Molins,

On ne demande pas : « Qui est-ce, le Noir ? » La question la plus fréquente se formule autrement : « Un nègre, c'est quoi ? » C'est fonction de cette catégorisation que, de Montesquieu à Raynal, en passant par Rousseau, par Voltaire, par Diderot, par Helvétius, par Condorcet, le Noir esclave, l'esclave Noir, n'approche la banlieue du droit que dépouillé de toute humanité, ou habillé de son étrangeté, ou sommé de se banaliser le long d'interminables moratoires. (98-99)

Autrement dit, que vaut la liberté pour le Noir que certains philosophes demandaient si le Noir arrive à cette liberté dépouillé de son humanité ? Du coup, si on ne trouve pas la liberté pour les Noirs chez certains philosophes du XVIII^e siècle au moment où ils proclamaient pour les blancs, or sans la liberté et l'humanité pour *tout le monde*, la démocratie elle-même perd son sens et, à cause de cela, nous pouvons remettre en cause la base philosophique de la démocratie française, qui peut rendre la démocratie française illégitime.

Parce que les idées contradictoires et négatives des philosophes du XVIII^e siècle ont influencé la pensée française pendant les près de deux siècles qui ont suivi la Révolution, nous verrons la même inégalité pour le Noir perpétuée par la France aux XIX^e et XX^e siècles, sous la forme de la colonisation française en Afrique, pendant ce que Bouche appelle le second empire coloniale, de 1816 à 1944 (*Histoire* 529, 539).

II. Politique coloniale de la France et négation de la liberté

A. La « Mêlée » et La Conférence de Berlin

Dès son entrée dans la pratique esclavagiste depuis au moins le XVI^e siècle, la France opprimait les Noirs, notamment aux Antilles comme nous l'avons vu dans le premier chapitre. Pendant le XIX^e siècle, l'oppression des Noirs continua en Afrique au cours de ce que Bouche appelle la deuxième période coloniale (1816-1944) de la France. Dans cette partie, nous examinerons la politique coloniale de la France, en Afrique pendant la Second Empire coloniale, qui a commencé de manière plus formelle avec la prise de l'Algérie en 1830 et qui s'était officialisée à la Conférence de Berlin de 1884-1885, et l'idée du « Scramble for Africa » qui en résulta (Pakenham 254). La politique française de « mission civilisatrice », le *Code de l'Indigénat* (substituée au *Code noir*) et le « travail forcé », qui remplaça l'esclavage, seront dans ce contexte des éléments importants.

Dans le premier chapitre, nous avons vu comment la colonisation des Antilles et l'esclavage résultant ont façonné le destin du Noir en dépouillant le Noir de son humanité, mais la colonisation, qu'est-ce que c'est ? La colonisation est un processus d'occupation territoriale qui se caractérise par l'invasion et l'exploitation d'un espace géographique et la domination politique, économique, religieuse et culturelle de cet espace (Larousse 265). Une réaction intellectuelle aux Antilles de la domination du Noir par la France est venue dans la Forme de la Négritude, qui était un mouvement littéraire et politique établie pour lutter contre le colonialisme français. Dans son œuvre *Discours sur le colonialisme*, Aimé Césaire, un des pères fondateurs du mouvement de la Négritude et reconnu comme

intellectuel et anticolonialiste, décrit ce que le colonialisme est et « *n'est point* » (6). Il précise par exemple que la colonisation n'est :

ni évangélisation, ni entreprise, ni philanthropique, ni volonté de reculer les frontières de l'ignorance, de la maladie, de la tyrannie, ni élargissement de *Dieu*, ni extension du *Droit* ; d'admettre une fois pour toutes, sans volonté de broncher aux conséquences, que le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique, d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée, de façon interne, d'étendre à l'échelle mondiale la concurrence de ses économies antagonistes. (6-7)

Après avoir fait cette déclaration cinglante à propos de la colonisation, il continue à décrire les coupables :

le grand responsable dans ce domaine est le pédantisme chrétien, pour avoir posé les équations malhonnêtes : christianisme = civilisation ; paganisme = sauvagerie, d'où ne pouvaient que s'ensuivre d'abominables conséquences colonialistes et racistes, dont les victimes devaient être les Indiens, les Jaunes, les Nègres. (7)

Notre point de départ pour l'étude de la colonisation française étant de démontrer qu'elle est tout le *contraire* de l'idée de la liberté, nous voyons déjà avec cette définition de Césaire que c'est une pratique qui a délégitimé les principes formateurs de la démocratie française. Voyons maintenant en quoi a consisté le processus de la colonisation.

Vers la fin du XIX^e siècle, les puissances européennes ont commencé une course pour l'acquisition des territoires et des ressources naturelles en Afrique. Selon de nombreux récits, la course pour l'acquisition des colonies en Afrique a commencé entre 1882 et 1884, mais en réalité selon l'africaniste A. Adu Boahen, cette course a commencé en 1879 avec trois événements (32) : le premier fut l'exploration des routes pour la construction d'un chemin de fer à travers le Sahara par la France ; le deuxième fut la nomination de Gustave Borgnis-Desbordes comme commandant du Sénégal avec l'intention d'avancer les intérêts impérialistes de la France vers l'intérieur de l'Afrique et le troisième fut l'arrivée de deux explorateurs : Henry Morton Stanley, au service de la Belgique et du Roi Léopold, et Pierre Savorgnan de Brazza, au service de la France (Boahen 32). Ces deux explorateurs ont négocié des traités avec les chefs du Congo (Boahen 32). L'intrusion de la France et de la Belgique en Afrique a suscité compétition entre l'intérêt du Portugal et de la Grande Bretagne, et en même temps, l'Allemagne avait déjà annexé le Togo et le Cameroun. Donc le « Scramble for Africa » a officiellement commencé au XIX^e siècle (Boahen 32-33), mais ceci ne veut pas dire que c'est le moment où a commencé l'influence de l'Europe en Afrique. L'esclavage des Noirs par l'Européens était pratiqué avant cela et le « scramble » venait simplement conforter les zones d'influence que les Européens avaient établies depuis le XV^e siècle (Cohen, *French Encounter* XV). Dans un effort d'éviter des conflits entre pays colonisateurs et consolider leurs positions en Afrique, les nations européennes ont, en effet, commencé la Conférence de Berlin le 15 novembre 1884 et cette conférence a accéléré et formalisé le « Scramble for Africa », c'est-à-dire cette mêlée dont parlent Oliver et Atmore et qui était déjà en cours (Boahen 33 ; McNamara 17 ; Pakenham 254). L'arrogance et l'idée de

supériorité des Européens au début de la conférence sont évidentes dans cette citation du *Daily Telegraph*, le 22 octobre 1884:

Leopold II...has knit adventurers, traders and missionaries of many races into one band of men, under the most illustrious of modern travelers [H.M. Stanley] to carry into the interior of Africa new ideas of law, order, humanity, and protection of the natives. (Pakenham 239)

La citation précédente résume très succinctement l'incursion de nations européennes en Afrique (la France comprise). Implicite dans cette citation est l'avis des Européens que l'Afrique *manquait* de civilisation et d'humanité. C'est de ce point de vue eurocentrique, qui a privé les Africains de liberté, que l'Afrique a été dominée par la France et le reste de l'Europe pendant les périodes coloniale et néocoloniale. Avant de considérer les détails et les conséquences de la Conférence de Berlin, nous devons nous demander pourquoi les puissances européennes, la France comprise, se sont engagées dans l'exploration et la colonisation de l'Afrique.

Pour l'Allemagne, l'entrée dans « le Scramble » pour l'acquisition de colonies africaines était « une manière d'affirmer la place qu'elle venait de se tailler parmi les puissances mondiales », notamment après sa victoire contre la France en 1870, victoire qui avait précipité la chute du Second Empire napoléonien (Oliver et Atmore 119). Pour la Belgique, le roi Léopold croyait que les colonies donneraient aux métropoles « le pouvoir et la prospérité » : il affirme ainsi qu'« il faut à la Belgique une colonie » (Pakenham 13). Mais Léopold voulait aussi faire fortune en Afrique (Pakenham 111). La Grande-Bretagne était déjà au XIX^e siècle la plus grande puissance coloniale du monde avec des droits sur la majeure partie de l'Afrique. Elle avait la plus grande flotte

mondiale et était le plus grand exportateur de biens (Pakenham 111). Comme pour la Belgique, le commerce était clé dans le modèle colonial britannique. Mais qu'en est-il de la France ? Pourquoi est-elle entrée dans la ruée vers l'Afrique pour l'acquisition de territoires ?

Il y a trois éléments qui expliquent officiellement pourquoi la France s'est intéressée à l'Afrique au XIX^e siècle : sa défaite contre les Prussiens, le désir d'avoir de nouveaux marchés et des matières premières et la crainte de voir la Grande-Bretagne gagner la majorité des territoires en Afrique pendant la mêlée (McNamara xiii). Mais il y a aussi le rôle des abolitionnistes français qui, en voulant sauver le Noir d'esclavage, ont recommandé aux officiels de simplement aller trouver le Noir en Afrique et d'y exploiter directement les richesses immenses que le continent contenait sans avoir besoin d'acheter des hommes. Selon Pakenham, cette « Anglophobia was at the root of the forward policy which was coming to dominate French colonial planning » (111). Ainsi, selon Boahen, le remplacement de l'esclavage par un commerce nouveau et « légitime » en Afrique a également joué un rôle dans la colonisation française en Afrique (1-2). C'était donc le nationalisme en concurrence avec l'Angleterre aussi bien que le rôle des abolitionnistes et les intérêts économiques qui ont poussé la France vers le colonialisme en Afrique.

Une exploration plus concrète du processus d'expansion montre que l'Algérie est devenue la première colonie française en Afrique en 1830, bien avant la ruée vers l'Afrique. Cependant, l'acquisition formelle de l'Algérie était très importante dans l'évolution du colonialisme français en Afrique par les méthodes de gouvernance qui ont été mises en place, notamment l'oppression des autochtones. Cohen ajoute qu'après dix ans en Algérie, la France n'avait pas encore pu établir un contrôle total à cause de la

résistance algérienne (*Rulers* 7). En 1840, le Général Thomas Bugeaud voulut écraser cette résistance et il se rendit compte que le contrôle des autochtones était la clé du succès de la politique française en Afrique (Cohen, *Rulers* 8). Selon Cohen,

In every occupied region Beugaud established an administrative unit, the bureau arabe, which had previously existed at the military headquarters in Algiers from 1832 to 1835; it was made up of officers advising the French military leaders on policy toward the local inhabitants. The various bureaux simultaneously attempted to maintain control over the local population by supervising the activities of the local chiefs. The original bureau arabe had collected Arab documents, translated them, and attempted to exercise some control over the chiefs in the conquered areas; its responsibilities had covered the entire colony. In resurrecting this institution he made an important innovation – he established an individual bureau for each region. (8)

Donc, ce contrôle est venu sous la forme des *Bureaux arabes*, qui avaient la responsabilité de « all the needs, all the demands, all the initiative which a conquering race has in a conquered territory » (Cohen, *Rulers* 8).

Un autre événement déclencheur de l'évolution de l'empire français en Afrique noire, et qui a mené à la naissance de l'empire colonial, était l'accession de Louis Léon César Faidherbe au poste de gouverneur du Sénégal en 1854 (McNamara 6). Le lien avec ce qui s'était passé en Algérie et le gouvernement de Faidherbe est le fait que Faidherbe utilisait les leçons tirées du contrôle des autochtones en Algérie comme un modèle pour gouverner le Sénégal (Cohen, *Rulers* 9). Selon Faidherbe, cité par Cohen: « In Algeria

and Senegal the aim is the same: to dominate the country at as low a cost as possible through commerce [...] » (*Rulers* 11). Le « système Faidherbe », a ainsi divisé la colonie du Sénégal en « arrondissements » et les « arrondissements » en « cercles », chacun avec un dirigeant africain nommé « chef de cercle » (Cohen, *Rulers* 11). Cohen continue à décrire le système de gouvernement colonial en disant:

This system of administration was built in a pyramid shape; at the apex was the governor, at a lower echelon two to seven *commandants*, under each of these were four or five regional chiefs, and finally the village chiefs; it was to be characteristic of French rule in West Africa, as the *cercle* itself was to become the unit of French territorial administration in West Africa. [...] He initiated the process, later completed by his successors, of transforming the chiefs from independent political forces into subordinate instruments of the French administration. [...] Also, he purposely appointed submissive chiefs who would comply with French orders. [...] In 1863 Faidherbe significantly reduced the powers of the *chefs de cercles* by transferring their administrative, judicial and police powers to the French officers who now became known as *commandants de cercles*. (*Rulers* 12)

Aux premiers jours de la présence française en Afrique, en Algérie aussi bien qu'au Sénégal, des pratiques anti-démocratiques ont été mises en place pour la domination et l'oppression des Africains. Par cette domination des Africains, la France contredisait les valeurs démocratiques sur lesquelles elle s'est fondée.

Autrement dit, maintenant que la France avait des territoires sur la côte, la course pour l'intérieur de l'Afrique pouvait commencer mais pour y arriver, il fallait soumettre des peuples qu'on allait, une nouvelle fois, déshumaniser. Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905) était un aristocrate romain naturalisé français en 1874 qui avait de la ferveur pour l'exploration de l'Afrique (Bouche, *Histoire* 66). Il a effectué trois missions en Afrique : 1875-1878, 1879-1882 et 1883-1885 et selon de Brazza lui-même, il a confisqué une colonie pour la France, le Congo français (Bouche, *Histoire* 73). De Brazza a eu des attitudes racistes envers les Africains : il croyait qu'ils avaient des visages déplaisants, qu'ils manquaient de moralité et qu'ils étaient enclins aux mensonges et à la déloyauté (Aldrich 52-53). Les explorations du Congo par de Brazza étaient en réponse à celles de Stanley avec l'intention de ne pas céder de territoire à la Grande-Bretagne dans le bassin du Congo, un lieu qui était crucial pour la navigation du commerce sur le fleuve Congo (McNamara 21). En 1880, de Brazza a trouvé le fleuve Congo et a commencé les négociations pour ce territoire avec le souverain des Batékés, Makoko, bien que ce territoire ait appartenu aux Abanhos, un peuple africain totalement différent des Batékés (Pakenham 147). En négociant avec Makoko et les Abanhos, de Brazza a rendu cette célèbre déclaration: « White men have two hands. The stronger hand is the hand of war. The other hand is the hand of trade. Which hand do the Abanhos want? Trade, they all cried » et, donc, un traité de protectorat a été signé le 10 septembre 1880 (Pakenham 148, Bouche, *Histoire* 67) et ratifié par le parlement français en 1882 (Aldrich 54). Avec la mitrailleuse Maxim que les Français possédaient comme redoutable arme de guerre, il n'y avait pas eu de réel choix pour les Africains, car selon Pakenham, « Europe had imposed its will on Africa at the point of a gun » (xxiii). À cette

époque, la lutte pour les territoires en Afrique était en pleine mêlée et, donc, sous la direction de Bismarck, le chancelier de l'Allemagne, la Conférence de Berlin s'était fixé comme but d'éviter les conflits entre les puissances européennes en Afrique (Boahen 33).

Les Etats-Unis et treize nations d'Europe occidentale, en dehors de la Suisse, étaient à la Conférence de Berlin, qui a duré du 15 novembre 1884 au 31 janvier 1885.

Quatre résolutions sont sorties de la conférence :

- 1) les puissances européennes s'informaient de leurs réclamations à propos des territoires ;
- 2) les réclamations devaient être prouvées par l'occupation effective du territoire ;
- 3) les traités avec les chefs africains donnaient la souveraineté des territoires aux Européens ;
- 4) chaque nation européenne pouvait créer une « zone d'influence » de la côte jusqu'à l'intérieur du continent. (Boahen 33)

La division de l'Afrique noire en nouveaux territoires contestés s'est organisée de la façon suivante : la Grande-Bretagne a revendiqué le Nigeria et l'Afrique du sud, l'Allemagne a revendiqué le Cameroun et la Namibie, le Portugal s'est attribué l'Angola, la Belgique a pris l'État indépendant du Congo et la France a gardé la rive gauche du Congo et le Gabon (Aldrich 54-55). L'Acte général de la conférence, qui comprend 38 articles, a été signé le 26 février 1885 (Pakenham 254). Il est important et incroyable de noter qu'il n'y avait pas de représentants de l'Afrique à la conférence. Tout un continent et ses habitants, qui existaient depuis le début des temps, ont été tout d'un coup formellement occupés par les puissances européennes au XIX^e siècle. Il est frappant de noter qu'en 1879 90% de l'Afrique était encore plus ou moins gouvernée par des

Africains, mais en 1900, presque tout le continent était gouverné par des Européens (Oliver et Atmore 114). Comment réconcilier cette négation de la souveraineté de l'Afrique par les Européens, dont la France, avec l'idée de démocratie? Nous avons déjà établi qu'au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, il y avait des flux et reflux entre la monarchie constitutionnelle et la République en France, et que malgré le fait que les valeurs démocratiques françaises étaient déjà prononcées et que la démocratie française était en évolution. Mais à la Conférence de Berlin, la France était bien située dans la Troisième République française, avec des valeurs de démocratie désormais irrévocablement affirmées. Or, c'est bel et bien dans ce contexte républicain et démocratique que la France s'engage dans le crime contre l'humanité que constituait la colonisation et l'occupation de l'Afrique.

Pendant cette occupation de l'Afrique, il a existé le même paradoxe qu'aux Antilles: les droits de l'homme appliqués aux Français en France n'existaient pas pour les Noirs en Afrique de la même façon que les droits de l'homme n'ont pas existé pour les esclaves aux Antilles. La Conférence de Berlin s'est tenue presque *cent ans* après la Révolution française qui a donné naissance à la démocratie française et cette démocratie était désormais assez solidement établie en 1885 sous la III^e République. Mais un pays dit démocratique qui subjugué la population d'un autre pays ne réussit que dans le sapement de sa propre démocratie et de sa moralité ! La justification, la rationalisation et l'implémentation de cette politique coloniale sous la forme de la soi-disante « mission civilisatrice » ne peuvent changer cette réalité.

B. La mission civilisatrice

Dès le début de la colonisation en Afrique, le but des missionnaires était de « civiliser » les Africains. Dans son œuvre *The French Encounter with Africans*, William B. Cohen nous dit:

In directions issued in 1659, it [the Propaganda Apostolica] warned missionaries not to try to change any of the customs of the peoples they were trying to convert, nor to compare them with Europe – unless, of course, the customs were contrary to the precepts of Christianity. These wise instructions, however, had little chance of affecting the missionaries who were too startled by the differences they found between the habits, customs, and material conditions of Africans and of Europeans not to condemn the former. (21)

C'est ainsi que cette « mission civilisatrice », dès le début, a commencé à changer profondément l'identité des Africains. Les Français se croyaient « civilisés » et par conséquent ils considéraient les Africains comme des « barbares ». Mais quel est le contexte qui a permis de définir ces deux termes ?

Le terme *civilisation* est une idée française qui est apparue au XVIII^e siècle en France (Conklin 1). Selon Alice Conklin, l'auteur de *A Mission to Civilize*, pour définir le mot « civilisation », il y a un concept clé que l'on appelle : « mastery » (la maîtrise ou le contrôle) (5). Pour les Français, la civilisation c'est le besoin de contrôler la nature de l'homme, la capacité de triompher des maladies et d'avoir raison, tout autant que la possession de la connaissance et la capacité de sortir du despotisme en vue de la liberté politique (Conklin 5-6). Cependant, il y a déjà un défaut fatal et paradoxal dans cette

logique de la colonisation : après être sortie du despotisme de l'Ancien Régime, la France devint despote en Afrique en pleine III^e République démocratique ! A l'évidence les Français se croyaient supérieurs parce que « [the Africans] appeared to lack the ability to master [their environment] [...] they were just as obviously barbarians [...] » (Conklin 6). Les Français croyaient donc que les Africains étaient des barbares, d'où le besoin de les « civiliser ». Cependant, comme nous le dit Aimé Césaire, « L'idée du nègre barbare est une invention européenne » (31). À la fin du XIX^e siècle, avec la France engagée dans la conquête de l'Afrique, il semble que les Français aient oublié leur propre histoire démocratique si l'on considère les mots prononcés par l'Assemblée Nationale française en 1790 : « The French nation renounces to undertake any war of conquest and will never use its force against the liberty of any people » (Conklin 11). Selon Conklin, c'était seulement en France que la mission civilisatrice est devenue une doctrine officielle et impériale (14).

Quand de Brazza est arrivé en Afrique, sa stratégie était d'apporter les « trois C » comme David Livingstone l'avait fait en Afrique centrale et australe : le Christianisme, la civilisation et le commerce, c'est-à-dire ce que nous connaissons comme la « mission civilisatrice » (Pakemham 154). Pour les Français, la civilisation était définie par le commerce. Selon Leroy-Beaulieu, un économiste et essayiste du XIX^e siècle; « it has to be said with reason that the most characteristic sign of civilization is the multiplicity of needs » (Conklin 55). De son côté, Joseph Chailley-Bert, membre de l'Union Coloniale, avait dit que le commerce en Afrique de l'ouest « would result in progress for all concerned » (Conklin 55).

Mais l'idée d'apporter « la civilisation » en Afrique au XIX^e siècle n'était pas sans détracteurs qui ont vu la vérité et l'hypocrisie de la mission civilisatrice.

L'africaniste Maurice Delafosse a noté que « Officially this process is called civilizing, and after all, the term is apt, since the undertaking serves to increase the degree and prosperity of our civilization » (Conklin 55). Charles Régismanset, un agent publicitaire et critique de la mission civilisatrice, a écrit un ouvrage intitulé *Questions Coloniales* dans lequel il résume très bien la vérité de la mission « civilisatrice » en ces termes :

European colonization a force for progress? Progress, when we have only one means for bringing blacks to our side: to stimulate artificial needs that contribute only to their unhappiness, their eternal damnation?...Poor black humanity. Let us at least have the frankness to admit that if we take such an inexhaustible reservoir of labor...We intend to make the African races "yield" the maximum...But what do science, justice, goodness, and especially progress have to do with any of this? (Conklin 56)

La citation ci-dessus est clé car Régismanset rejetait l'idée que les Africains avaient besoin du commerce imposé par l'Europe et l'idée que les Africains manquaient d'humanité (une idée que nous avons explorée dans le premier chapitre en ce qui concerne le jugement des philosophes sur les esclaves des Antilles au XVIII^e siècle). Il affirme que la France exploitait la main-d'œuvre africaine, ce qui est un paradoxe si on considère que l'Acte Général de la conférence de Berlin contenait une déclaration concernant l'esclavage en Afrique. L'esclavage (voir chapitre 1) était aboli définitivement aux Antilles par la France en 1848, après la première abolition de 1794, mais était toujours pratiqué sous des formes diverses en Afrique coloniale. Denise

Bouche dans *L'histoire de la colonisation française* cite ainsi la partie de l'Acte Général de la Conférence de Berlin qui traitait de l'esclavage en Afrique coloniale:

...les Puissances qui exercent ou qui exerceront des droits ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces territoires ne pourront servir de marché ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune de ces Puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent. (209)

Au premier coup d'œil, il semble que les puissances coloniales comme la France aient déterminé d'abolir l'esclavage, mais comme nous le verrons ici, c'était seulement un changement de termes : « l'esclavage » s'est transformé en « travaux forcés ». Les critiques de la mission civilisatrice ne venaient pas seulement de citoyens ordinaires mais aussi des officiels du gouvernement. Jules Guesde et Jean Jaurès du parti socialiste ont critiqué la mission civilisatrice et le colonialisme comme un effort par les capitalistes de gagner plus de profits sans tenir compte des conditions de travail ou des conditions humanitaires en Afrique (Aldrich 113). En référence à la conquête française en Afrique, Jean Jaurès cité par Aldrich, dit :

[...] there existed [before French takeover] a Moroccan civilisation capable of the necessary transformation, capable of evolution and progress, a civilisation both ancient and modern [...] There was a seed for the future, a hope. And let me say I cannot pardon those who have crushed this hope for pacific and human progress – African civilization - by all sorts of ruses and by the brutalities of conquest. (112)

Les anticolonialistes ont critiqué le colonialisme et la politique de la mission civilisatrice avec véhémence, mais, à la fin, ils n'ont pas eu la capacité de vaincre les expansionnistes (Aldrich 114). La prise de contrôle antidémocratique de l'Afrique par la France était déjà bien entamée.

Pendant les dernières décennies de sa colonisation en Afrique, notamment après la Conférence de Brazzaville en 1944, la France avait deux principes philosophiques présents dans l'idéologie coloniale française : l'assimilation et l'association (McNamara 33). Le but de l'assimilation était de rendre les Africains « français » par l'instruction de la langue et de la culture françaises et par la destruction des langues indigènes, des lois africaines et des chefs africains (Mcnamara 34 ; Conklin 6). Autrement dit, l'imposition de la langue française était un autre moyen de contrôler les Africains. Nous voyons la défense des opprimés de la colonisation française par Jean-Paul Sartre quand dans « Orphée Noir », sa préface à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache* de Senghor, il condamne le colonialisme. Sartre n'était pas connu pour écrire des préfaces aux livres d'autres auteurs mais cet essai défend les opprimés, notamment contre l'imposition d'une langue étrangère sur les Africains, que les Africains étaient obligés d'utiliser pour se défendre contre l'opresseur. Sartre dit :

Les traits spécifiques d'une société correspondent exactement aux locutions intraduisibles de son langage. [...] [L]es annonceurs de la négritude sont contraints de rédiger *en français* leur évangile. [...] [L]es noirs n'ont pas de langue qui leur soit commune ; pour inciter les opprimés à s'unir ils doivent avoir recours aux mots de l'opresseur.

(Sartre, « Orphée Noir » XVIII)

L'assimilation a été appliquée pour la première fois en 1848 au Sénégal sous la direction de Faidherbe et, selon Aldrich, les droits de l'homme dans la politique d'assimilation ne s'appliquaient pas aux autochtones, mais en contrepartie, on leur imposait des devoirs (110).

Après la Première Guerre mondiale, en effet il y a eu une évolution dans la pensée française sur la gouvernance dans les colonies françaises en Afrique et l'idée de « l'association » a remplacé celle de « l'assimilation » (Conklin 6-7). Dès lors, la France ne gouvernerait plus par la destruction des institutions africaines. Selon Conklin, « association meant that the members of the African *élite* were now supposed to be consulted in all decisions regarding them » (7; nos italiques). Mais, avec la création d'une élite, le reste de la population restait marginalisé. Comme nous le dit Denise Bouche : « dans la formation d'une élite, le système enregistra des résultats remarquables. Sur le reste de la population, l'influence de l'école française fut faible, sinon nulle » (888). Or, la France a continué à imposer le français aux Africains en utilisant la politique d'assimilation, sans toutefois renoncer à la destruction des institutions africaines. Ainsi, comme dans les autres situations, on ne peut parler de liberté quand on impose une langue et une administration coloniale à d'autres peuples. L'imposition du français et la destruction des langues africaines a changé l'identité africaine traditionnelle et tribale, et en même temps, a créé une élite d'Africains scolarisés qui ne pouvaient plus promouvoir leur propre culture.

Mais qui étaient ces « élites » ? La question est posée par Denise Bouche dans sa thèse de doctorat : « [est-ce que] l'intention de la puissance coloniale fut, dans le cadre de sa mission civilisatrice, de scolariser la masse des enfants ou seulement une minorité

d'entre eux ? » (Bouche, *Enseignement* 880). Elle pose la question autrement dans son sous-titre de thèse : « mission civilisatrice ou formation d'une élite ? ». Selon Bouche, « Ancienne, la vocation à une mission civilisatrice a revêtu des formes variables selon les possibilités et l'idéologie du moment. Au XIX^e, l'école en fut le moyen préféré » (Bouche *Enseignement* 2). Cette question est importante car la formation d'une élite a créé les conditions d'une politique de marginalisation qui serait, plus tard, en conflit avec les principes de la démocratie française.

En Afrique, principalement au XIX^e siècle, on trouvait des missionnaires qui avaient précédé la colonisation et la tâche de ces missionnaires était d'évangéliser les Africains. Ce projet fut un grand succès (Oliver et Atmore 164). L'œuvre principale des missions chrétiennes était la fondation des écoles de village où les enfants pouvaient recevoir une formation initiale, comme apprendre à lire, à écrire et avoir de l'instruction religieuse pour qu'ils fassent partie de l'Église (Oliver et Atmore 164-165). Dès le début de l'éducation coloniale, tout a été mis en place pour permettre la création d'une élite car dans ce système, selon Oliver et Atmore, « les meilleurs élèves produits par le système recevaient un enseignement complémentaire [et ces] hommes instruits constituèrent une classe dirigeante nouvelle et authentique qui rivalisa avec les chefs traditionnels » (Oliver et Atmore 165). L'instruction publique aux colonies a été mise en place par un décret du 27 avril 1848 (Bouche, *Histoire* 245). Cependant, malgré cette initiative d'instruire les Africains, la plupart des théoriciens éducatifs de l'époque pensaient qu'il n'y avait pas besoin d'une éducation qui passerait le niveau élémentaire (Aldrich 224). Dans les colonies, les Africains recevaient le diplôme du *brevet de capacité coloniale* qui n'était pas l'équivalent du *baccalauréat* (Aldrich 224). Seulement une minuscule partie de la

population africaine était éduquée en 1920, « de l'ordre de 1% de la population d'âge scolaire » selon Bouche, (*Enseignement* 880) et les méthodes et les programmes étaient ceux de la France (Bouche, *Enseignement* 884). L'étude du français était cruciale pour la mission civilisatrice mais selon Bouche, « on voit la valeur de l'accusation souvent portée contre les services de l'Enseignement, d'avoir voulu cacher aux Africains leur propre histoire » (Bouche, *Enseignement* 892).

La plupart des écoles étaient des écoles de village, et ces écoles enseignaient l'alphabétisation pendant deux ans. De l'autre côté, il y avait des *grandes écoles* comme l'École William Ponty à Gorée, Sénégal (McNamara 37). Tout ce système était basé sur deux modèles éducatifs : un système pour le peuple, un autre pour les élites. Bouche pense par conséquent que « L'école française creusait ainsi un fossé entre deux mondes : celui des masses illettrées et celui des élites occidentalisées » (*Enseignement* 895). D'un côté, donc, nous avons les illettrés, dont certains seraient forcés au travail et, de l'autre côté, ceux comme Léopold Senghor, le premier professeur africain agrégé, qui seraient considérés comme « une élite ». Mais comme on peut le voir, la plupart des Africains étaient marginalisés sous le système scolaire colonial, ce qui était contre les valeurs démocratiques de la France, notamment de Jules Ferry, qui au XIX^e siècle, pensait que l'éducation était le premier allié de la République, car selon Conklin « Ferry clame[d] that France had a unique civilizing mission. [...] Convinced of France's civilizing vocation, the ruling elite of the Third Republic soon made every effort to disseminate the idea as widely as possible. The textbooks of the new primary schools inculcated the message of a Republic generous to all » (13,14) En surface, la France a préconisé l'éducation des Africains comme un moyen de les « civiliser » et de permettre à l'Afrique

d'entrer dans le monde moderne, mais comme le conclut Denise Bouche, « ce fut surtout un thème de propagande » (886).

En Afrique pendant l'époque coloniale, les intérêts commerciaux des plantations et des compagnies minières et les intérêts gouvernementaux des administrations coloniales ont créé le besoin d'avoir des clercs et des ouvriers qui parlaient une langue européenne (Oliver et Atmore 166). Le système éducatif a créé ces ouvriers mais comme nous le verrons plus bas, l'emploi du mot « ouvrier » au temps colonial n'est pas fait dans le sens « européen » du terme.

C. La colonisation, le *Code de l'indigénat* et les travaux forcés

Au XX^e siècle, la colonisation de l'Afrique a continué. En 1902, Ernest Roume est devenu le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et, avec ce nouveau pouvoir, il a commencé une nouvelle réforme en 1902 qui exploiterait, d'une meilleure manière, les ressources naturelles des colonies en Afrique (Conklin 38). En plus de l'effort de la France de « civiliser » les Africains par l'éducation et la destruction des pratiques culturelles africaines, la consommation des biens par les Africains et la construction d'infrastructures modernes faisaient partie de la politique coloniale et selon Conklin, « [there was] a belief in the transformative power of the steam engine and modern day hygiene [which] reflected the Third Republic's long-standing faith in the ability of technology to promote progress [...] » (Conklin 38-39). Le terme pour ce nouvel aspect de la colonisation était *la mise en valeur*, une idée qui est venue d'un livre écrit par Albert Sarraut en 1923 intitulé *La mise en valeur des colonies françaises* (Conklin 41). Dès lors, l'exploitation des ressources naturelles comme l'huile de palme, l'huile d'arachide et le caoutchouc bénéficiant aux entreprises françaises, et la

construction de chemins de fer étaient financés par la France (Conklin 42). Conklin ajoute que :

The Government General had been reformed by Roume to exploit rationally African raw materials, in exchange for greater African consumption of French manufactured goods. [...] This overlap between the particular fiscal needs of the colonial state, and the doctrine of the federal government, suggests that self-interest was one powerful ingredient in determining French ideology in West Africa. (54)

Cette exploitation des ressources naturelles était la pierre angulaire de la colonisation française en Afrique et comme nous le verrons dans le troisième chapitre, cela continua bien après l'indépendance africaine. Les matières brutes de l'Afrique étaient expédiées en France et elles étaient raffinées, puis revendues aux Africains au profit des entreprises françaises. Deux mots, « abus » et « tyrannie », sont synonymes de l'exploitation coloniale française en Afrique. L'idée que la France ait créé une politique coloniale qui consisterait, sur le plan économique, en l'exploitation de peuples n'est pas compatible avec les idéaux démocratiques français. Pour la France, l'Afrique francophone n'était que « la chasse gardée » (référence à l'Ancien Régime ayant les zones de chasse strictement réservées au roi).

La façon dont la France devait contrôler les autochtones pendant la colonisation française en Afrique ressemble donc à la manière dont les esclaves étaient contrôlés au XVIII^e siècle aux Antilles. Comme nous l'avons discuté dans le premier chapitre, *Le Code noir* était un groupe de textes juridiques qui ont déterminé le statut civil et pénal des esclaves noirs aux Antilles pendant le XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècle. En

Afrique, la même idéologie judiciaire était utilisée, mais cette fois elle a été nommée *le Code de l'Indigénat*.

Contrairement au *Code noir*, le *Code de l'Indigénat* n'est pas un seul texte juridique mais une série de lois dont la première fut mise en place en 1834 en Algérie (Aldrich 213). Une autre loi du 28 juin 1881 « [a] confér[é] aux administrateurs des communes mixtes la répression par la voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat » (Bouche « l'Histoire » 119) et étendu la pratique à l'ensemble des colonies africaines (Aldrich 213). Les autochtones n'étaient pas considérés comme citoyens et donc ils n'avaient pas accès aux procédures judiciaires auxquelles le colonisateur français avait accès (Aldrich 213). Sur le plan politique, il y avait 20 infractions qui incluaient, mais n'y étaient pas limitées, au non-respect des administrateurs, au refus d'aider les autorités, aux manifestations de résistance à l'ordre colonial et, sur le plan économique, au refus de payer les impôts, au refus du travail ou de vendre aux administrateurs coloniaux le transport, le carburant, l'eau ou la nourriture (Aldrich 213).

The French thus used the *indigénat* as an easy means to control what they considered rebellious, dangerous, lazy or insolent individuals. [...] For colonised peoples, no greater proof of the inequity of foreign control existed than the *indigénat*. French officials could arbitrarily impose token or severe punishments for behavior which in some cases conformed to local customs. (Aldrich 214)

Mais il y avait des administrateurs qui trouvaient que ce système était trop sévère. Ernest Roume, le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF), disait à propos du *Code de l'indigénat* que « the native has no way of appealing his punishment » et son

successeur William Ponty a réprimandé les administrateurs parce qu'il y avait trop de punitions excessives (Cohen « Rulers » 69). Le fait que les Africains ne soient pas considérés comme des citoyens et, comme avec *le Code noir* aux Antilles, vivaient sous un système de justice distinct de celui du colonisateur, avec des punitions plus sévères que celles appliquées aux Français, remet en question la démocratie française. Comme Conklin le dit, « Republican imperialism should have been a contradiction in terms – a nation of *citoyens* cannot by definition possess *sujets* » (105). Pourtant, pendant une bonne partie de la période coloniale, *le Code de l'Indigénat* a réglementé le travail forcé en Afrique continentale et comme nous le verrons plus bas, le « travail forcé » n'était qu'une nouvelle forme d'esclavage où les Africains, comme aux Antilles, furent privés de leur liberté et exploités comme des « biens meubles ».

Le travail forcé, justement, a été discuté à la conférence de Genève de 1930. On pouvait identifier cinq formes de travaux forcés dans les colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF): 1) la réquisition de main-d'œuvre, 2) la prestation, 3) La « deuxième portion du contingent militaire » qui a consisté « à utiliser la loi militaire obligatoire et à décider qu'une fraction du contingent sera employée pendant le temps de son service actif sur des chantiers de travaux publics au lieu de recevoir un enseignement purement militaire à la caserne ou d'être en "réserve inactive" » (utilisation des tirailleurs sénégalais sur des chantiers de travaux publics), 4) la main d'œuvre pénale et 5) l'obligation de cultiver (Fall 2-3). La réquisition de main d'œuvre était caractérisée par le recrutement forcé des travailleurs autochtones à cause d'une insuffisance de main d'œuvre pour les projets coloniaux (Fall 2-3). La prestation était, en plus des impôts payés par les autochtones, les jours de travail forcé au profit de chantiers publics d'intérêt

local comme les travaux des routes, la construction des pistes et des terrains d'aviation et cette pratique était courante entre 1920 et 1938 (Fall 3). Les « tirailleurs sénégalais » étaient utilisés pour des travaux publics où « l'outil remplace le fusil entre les mains. On les a appelés ironiquement les tirailleurs-la-pelle » (Fall 3). L'utilisation de la main d'œuvre pénale était aussi classée comme travail forcé et ce travail consistait en l'utilisation des prisonniers dans la construction et la réparation des bâtiments et des logements administratifs, des routes et des quais : cette main-d'œuvre était une force de travail d'appoint (Fall 3). L'obligation de cultiver était basée sur l'idée que les administrateurs coloniaux trouvaient les autochtones, dans le domaine agricole, paresseux et irréfléchis et que leur économie agricole était trop primitive pour les besoins des colonies (Fall 3). Il est donc clair que la plupart des projets coloniaux ont été réalisés par le travail forcé, ce qui était en fait une nouvelle forme d'esclavage car, selon Denise Bouche :

En 1930, la conférence internationale du travail élaborait une convention sur le travail forcé ou obligatoire. L'Afrique équatoriale française se vit placer sur la sellette à propos du « travail public obligatoire » dénoncé comme une forme d'esclavagisme. (*Histoire* 295)

Le coût pour les Africains était grand. Selon Dorothy Shipley White dans son œuvre *Black Africa and De Gaulle* :

The stage black Africa had reached on the eve on the Second World War meant a harsh life for the peasant in the French states of the “Dark Continent.” The farming Africans had to give the French government 175

million francs in annual taxes and 21 million days of *prestations*, and they had to furnish 12,000 men for the army. (106)

La France a aboli l'esclavage en 1848 mais la pratique esclavagiste avait en réalité continué informellement en Afrique jusqu'en 1905. Selon Conklin, bien que, « In 1905, the Government General of French West Africa had abolished the legal existence of slavery throughout its territories » (212), la France a continué cette pratique sous le nom de « travail forcé » avec deux raisons racistes comme justification (Conklin 212).

Premièrement, les Français croyaient que les Africains ne travaillaient plus quand ils avaient assez de grains pour l'année et, deuxièmement, les Français, comme nous l'avons déjà montré, se croyaient supérieurs aux Africains et travailler plus était dans « l'intérêt des Africains » jugés trop paresseux pour leur propre bien (Conklin 213).

Mais il y a ceux qui, dans l'administration coloniale, ne croyaient pas en la rationalisation du travail forcé. Par exemple, en 1932, l'inspecteur Sol, dans la Haute-Volta, écrivit :

The high administration decides to intensify the cultivation of cotton and to hand it over to the representatives of European merchants; [it then] holds a palaver [for what] cotton must “yield.” If these suggestions are not followed, the cultivation of the crop is then declared a *prestation* or a public service - the illegality of these obligations does not, incidentally seem to bother anyone. [...] It is a regime of tyrants and all tyrants are far from being good ones. (cité dans Conklin 231)

Dans son œuvre *A la recherche d'une politique coloniale*, Henri Labouret, un autre critique de la politique coloniale qui sévissait en Afrique avant la Première Guerre

mondiale, avait déclaré qu'il y avait trop d'exploitation des Africains dans les colonies sans considération des droits humains des autochtones (Cohen, *Rulers* 113). Cité par Cohen aussi, Robert Delavignette, un autre administrateur colonial, croyait que *la mise en valeur* devait être utilisée pour une meilleure vie pour les Africains et non pas pour les exportations vers la France métropolitaine. Il écrivit pour dire: « I worry when people speak of the land without taking into account the men living on the land » (Cohen, *Rulers* 113).

Le système d'esclavage informel mis en œuvre par l'entremise du *Code de l'indigénat* a été maintenu jusqu'en 1946 (Cohen, *Rulers* 170). Ce nouveau système d'esclavage que constituait le travail forcé était incontestablement contraire aux principes de la démocratie française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et délégitime, par conséquent, les principes sur lesquels la République française s'est fondée.

Après la Conférence de Brazzaville de 1944, un décret du 20 février 1946 a mis fin au *Code de l'indigénat* et un autre décret du 11 avril 1946, proposé par Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire, a mis fin au travail forcé (Aldrich 281). On pourrait penser qu'après cela les Africains, qui ont souffert sous la politique coloniale comme nous l'avons vu, se retrouveraient libres. Mais comme nous le verrons dans le troisième chapitre de ce travail, cela n'a pas été le cas, même après les indépendances. La politique néocoloniale de la France s'en est assurée.

III. Politique néocoloniale de la France et négation de la liberté

A. La Françafrique et le contrôle de l'Afrique francophone

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, la France avait le contrôle de plusieurs territoires en Afrique pendant la période coloniale et il n'y avait aucun désir chez la France, et en particulier le président français, Charles de Gaulle, de perdre les intérêts politiques et économiques en Afrique après l'indépendance des colonies africaines. Une ouverture de de Gaulle, qui continuait la marginalisation des Africains, a été prononcée le 30 janvier 1944 à la conférence de Brazzaville :

En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès, qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. (Glaser et Smith, *Comment* 39)

Les mots « sous notre drapeau » dans cette ouverture parlent implicitement de la domination de la France en Afrique et nous devons donc demander quelles étaient les exigences pour l'Afrique de participer à ses propres affaires. En réalité, à cause du désir de de Gaulle de ne pas perdre les intérêts et l'influence de la France en Afrique, il n'y avait aucun objectif pour la libération totale de l'Afrique française et donc il y a eu la création de la « Françafrique ». Ce terme a été utilisé pour la première fois par Félix Houphouët-Boigny, en 1955, pour décrire le soi-disant désir chez les chefs d'États africains de maintenir des relations privilégiées avec la France après l'indépendance imminente des colonies francophones africaines (Verschave 175, Glaser et Smith,

Comment 40). Pendant les années précédant « l'indépendance » des colonies (vers 1960) quand il était clair que les colonies demanderaient l'indépendance, la France a mis en place la « Françafrique » pour maintenir le contrôle sur les anciennes colonies, et selon François-Xavier Verschave :

La Françafrique désigne une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisée sur l'accaparement de deux rentes : les matières premières et l'aide publique du développement. La logique de cette ponction est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système, autodégradant, se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie. Le terme évoque aussi la confusion, une familiarité domestique louchant vers la privauté (175).

« Hostile à la démocratie »...ces mots forts sont un acte d'accusation de la politique néocoloniale de la France. La Françafrique est caractérisée par la condamnation du nationalisme chez les Africains, le soutien aux dictateurs, l'exploitation et l'expropriation des ressources naturelles africaines et l'aide publique française au développement (APD), dont en réalité une très petite partie a été utilisée pour lutter contre la pauvreté, le résultat étant le sous-développement en Afrique (Vershave 175). L'homme qui a été chargé par le président Charles de Gaulle de cette tâche d'imaginer, puis de maintenir la politique néocoloniale française en Afrique francophone après l'indépendance, était Jaques Foccart qui, dans le cadre de la politique étrangère française à l'égard de l'Afrique francophone, était l'homme le plus important et « le plus puissant de la V^e République (après de

Gaule) » (Glaser et Smith, *Comment* 56-57, Péan 408). Mais qui est Jacques Foccart et comment est-il devenu « le plus puissant » homme de la V^e République ?

De Gaulle a fait la connaissance de Jacques Foccart en août 1944, quand Foccart était dans la Résistance au département Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale (Péan 138). Fondé en 1947 pour défendre les intérêts gaullistes, le parti politique du Rassemblement du Peuple français (RPF) était dirigé par Jacques Foccart (Péan 217-218, 221). Quand le Service d'Action Civique (SAC) fut créé en 1958, il fut dirigé par Jacques Foccart, qui continuerait à tirer les ficelles et à jouer de son influence (Wauthier 101). Pierre Péan nous dit : « A quarante-cinq ans, Foccart se trouve ainsi récompensé de son extraordinaire ténacité et de son inébranlable fidélité au Général. Il est progressivement devenu son collaborateur le plus proche » (261). Jacques Foccart était une énigme dans la politique française et selon Claude Wauthier dans son œuvre *Quatre présidents et l'Afrique*,

Jacques Foccart a été présenté bientôt comme un homme de complots et d'intrigues. Son rôle dans la création du Service d'action civique (SAC), le service d'ordre du parti gaulliste, à la douteuse réputation, ses relations d'affaires en Afrique et sa discrétion confinant au mutisme à l'égard des journalistes contribuèrent sans aucun doute à conforter l'image d'un homme inquiétant, à la tête de réseaux proches des services de renseignement français, exécuteurs de basses besognes [...]. (101)

Quand le SAC a été dissous en 1982, un communiqué du Conseil des ministres a décrit le SAC de la manière suivante : « L'action de cette organisation est fondée sur la violence et sur des pratiques voisines du banditisme, comme en témoignent les nombreuses affaires

judiciaires dans lesquelles certains de ses membres et ses dirigeants ont été et sont impliqués » (Wauthier 101). Mais selon Jacques Foccart lui-même, il n'existait ni « politique africaine Foccart » ni « réseaux Foccart » et après la publication du livre *Affaires africaines* par Pierre Péan, Jacques Foccart a donné une réponse à ces accusations dans *Le Figaro Magazine* du 10 décembre 1983 (Péan 578) :

Le Figaro Magazine. – *En Quoi consistait ce que certains ont appelé « la politique africaine de Jacques Foccart » ?*

Jacques Foccart – *Il n'y a jamais eu de politique Foccart. Il n'y avait que celle définie par le général De Gaulle puis par le président Pompidou, qui tous deux suivaient de très près les questions africaines. Le bilan de cette politique ? C'est à l'histoire qu'il appartiendra de l'établir. Je dirai cependant que nous avons créé ce qui s'appelle la Coopération, et qui a été copiée par le monde entier. D'autre part, aucun autre État n'a réussi comme la France à associer à sa politique les pays africains indépendants issus de la colonisation. Même ceux qui dirigent actuellement la politique française en Afrique se sont beaucoup inspirés de notre action après l'avoir vivement critiquée.*

F.M. – *A en croire l'auteur du livre qui fait scandale, cette politique africaine de la France aurait été sous le contrôle quasi exclusif et omniprésent de ce qu'on appelle « les réseaux Foccart... »*

J.F. – *Les réseaux Foccart ? c'est l'invention absurde de certains journalistes en quête de sensationnel, ou d'amateurs de récits d'aventures.*

Je déclare formellement qu'ils n'ont jamais existé. Ni le général De Gaulle ni le président Pompidou ne l'auraient toléré. [sic] (581-582)

Donc, selon Jacques Foccart, il n'a jamais existé de « réseaux Foccart » dans la politique africaine de la France ; il n'a jamais existé de soutien des dictateurs par la France, de vol des ressources naturelles africaines, ou d'abus de l'APD. Mais comme nous le verrons, cette affirmation de Foccart n'était qu'un mensonge.

Pendant la période néocoloniale, donc « françafricaine », il y avait des réseaux secrets déjà établis pour le contrôle de l'Afrique francophone et selon Verschave, « Depuis 1947, Jacques Foccart s'occupe des affaires franco-africaines au RPF. Il a déjà tissé sa toile en Afrique, la quadrillant de sections du parti gaulliste » (99). Verschave continue ainsi, citant Robert Bourgi dans sa thèse de doctorat *Le Général de Gaulle et l'Afrique noire, 1940-1969*: « Il [Foccart] recourt 'à divers stratagèmes propres aux organisations et sociétés secrètes : formations de réseaux de renseignement, [...] enquête sur les opinions politiques des administrateurs et fonctionnaires coloniaux, [...] tentatives de noyautage des milieux d'affaires français installés en Afrique' » [sic] (99). Donc, dans ses rapports occultes avec les États francophones en Afrique, la France commençait à contrôler ces pays africains, de manière clandestin et donc de façon anti-démocratique. Le « système » s'est finalement mis en place en 1960-61 et, selon Pierre Péan, « Foccart dispose de deux bureaux : l'un à l'Élysée, qui jouxte celui du Général ; l'autre, où sont installés ses services, à l'hôtel de Noirmoutiers, 138 rue de Grenelle » (292, 293). Donc, il y avait le bureau « officiel » et puis le bureau de l'ombre pour gérer les opérations clandestines de la Françafrique. Un élément important de ce « système Foccart », selon Pierre Péan était :

les relations personnelles que l'éminence grise du Général entretient avec les leaders africains. Ceux-ci ont une confiance absolue en cet homme discret qui les comprend et les connaît. Pour eux, Foccart est non seulement le seul accès sûr et direct au Général, mais aussi le seul capable de régler tous leurs problèmes, qu'ils soient politiques ou personnels et familiaux. (294)

Jacques Foccart était « l'éminence grise » de de Gaulle comme le cardinal Mazarin était l'éminence grise de Louis XIV. Cette idéologie de la France visant à garder le contrôle de ses colonies après 1960 comportait trois objectifs : la déstabilisation de régimes jugés trop indépendants, l'assassinat et la corruption de leaders nationalistes et le soutien aux dictateurs. Avec les mécanismes de la corruption, toutes les ressources de l'État étaient exploitées pour le bénéfice du dictateur et pour le bénéfice de la France. Ces rapports d'« allégeance » entre l'Élysée et les dirigeants africains étaient une autre façon d'organiser ce contrôle néocolonial. Nous savons comment cette « allégeance » s'est exprimé dans le « système Foccart » sur les plans politique et économique, mais nous n'y trouvons jamais l'idée de la promotion de la liberté ou des systèmes démocratique. On y trouve plutôt la promotion de la dictature en Afrique.

Sylvanus Olympio, le président du Togo (1961-1963), est un exemple de chef d'état africain « trop indépendant » selon Verschave. Diplômé du London School of Economics, il parlait six langues, il était indépendantiste et il travaillait au développement du Togo (Verschave 111). Selon Verschave, Foccart jugeait Olympio « orgueilleux » mais c'était simplement que le président togolais voulait promouvoir une dynamique africaine plutôt que néocoloniale (121). Pour Foccart, Olympio « n'était pas de nos

amis » (Verschave 120). Pour son crime de nationalisme, Olympio est assassiné en 1963 et Verschave affirme que cette mort fut un assassinat :

Foccart donnait pour consigne, en cas d'urgence, de le déranger à toute heure de la nuit. Si la prise au piège d'Olympio avait été une surprise, il n'est pas concevable que Mazoyer [ambassadeur français] n'ait pas téléphoné à Monsieur Afrique [Foccart], avant ou juste après son appel à l'ambassadeur [américain] Poullada – soit quatre heures au moins avant le meurtre. (119, 120)

Selon la recherche de Verschave, le meurtre d'Olympio s'est effectué à 7h15 du matin mais « à son bulletin de 6h00, *France Inter* avait déjà annoncé la mort de Sylvanus Olympio... » (116). Le meurtre d'Olympio fut commis par Étienne Gnassingbe Eyadéma, un sergent togolais de l'armée française (Verschave 113), mais derrière cette main africaine se trouve Foccart et la Françafrique. Il est important de noter que quatre ans plus tard Eyadéma deviendrait dictateur du Togo et un des « maréchaux » de la Françafrique (Verschave 117). Les circonstances de l'arrivée au pouvoir d'Eyadéma sont aussi à noter.

Après la mort d'Olympio, Nicolas Grunitzky est devenu le « Président » du Togo (Verschave 119) et selon Verschave, « Jacques Foccart, lui, avait avec Grunitzky des relations 'cordiales' » (120). Mais Grunitzky était considéré « trop faible et trop civil » et Verschave nous dit :

Début 1967, Eyadéma décide de le renverser, avec le feu vert de Paris. Il choisit pour ce faire la date du 13 janvier, anniversaire de l'assassinat d'Olympio. Tout va baigner avec ce chef d'État galonné, « parce que joue

en permanence, chez l'ancien sous-officier de l'armée française, une profonde francophilie, un patriotisme français, pourrait-on dire », s'extasie Jacques Foccart. (121)

Eyadéma a dirigé le Togo pendant trente-huit ans et est resté au pouvoir jusqu'à sa mort le 5 février 2005 (D'Almedia par1). Son fils lui a immédiatement succédé avec la bénédiction de Paris. Comment est-ce qu'il est possible qu'il soit resté au pouvoir pendant trente-huit ans ? Verschave nous dit : « la longévité politique d'Eyadéma se nourrit ainsi des secrets partagés avec les plus hauts responsables civils et militaires parisiens » (123).

Un autre « président » africain soutenu par la France pendant la période néocoloniale était Félix Houphouët-Boigny, fondateur du Rassemblement démocratique africain (RDA) (qui était le parti précurseur de l'anticolonialisme panafricain) et le leader de la Côte d'Ivoire, 1960-1993 (Verschave 127-129). Élu à la Chambre des députés en 1946, il a obtenu l'abolition du travail forcé (Verschave 128). Malgré son nationalisme africain, Houphouët-Boigny a changé de camp. Verschave nous dit :

Parce qu'il se sent menacé, parce qu'il est tenu, parce que c'est son avantage, et parce qu'il sera pris au piège de son nouveau discours francophile, Houphouët devient l'homme des Français. Ce n'est pas seulement qu'il sert leurs intérêts, et les siens au passage. Son ascension politique, de 1952 au tournant de l'indépendance, ira de pair avec un consentement : être exclusivement entouré de conseillers politiques, financiers et militaires français. Parmi eux, Guy Nairay [un Français et son directeur de cabinet] et Alain Belkiri [le secrétaire général du

gouvernement] seront les plus constants. [...] De 1958 jusqu'à l'ultime maladie, en 1993, il va garder un contact téléphonique quasi quotidien avec Jacques Foccart, devenu un ami très proche. (128, 129)

En référence aux deux Français qu'il y avait dans le gouvernement ivoirien, Houphouët-Boigny, dans l'œuvre *Foccart parle*, cité par Glaser et Smith, dit : « Ces Français [Nairay et Belkiri] me sont utiles. Si j'avais un directeur de cabinet et un secrétaire général ivoiriens, je serais colonisé par les Baoulés ou par d'autres » (*Comment* 91). En 1961, les accords de coopération entre la France et la Côte d'Ivoire sont signés et, selon Pierre Nandjui, cité dans Verschave, Houphouët-Boigny va « prendre en main la défense des intérêts de la France en Afrique » (Verschave 130). Ainsi, la France a installé des leaders qu'elle pouvait contrôler pour ses propres intérêts. Le Gabon serait le « joyau de la couronne » en Afrique francophone, que Verschave décrit comme un véritable « Foccartland » (134).

Le premier président du Gabon après l'indépendance était Leon M'Ba. En février 1964, après la dissolution de l'Assemblée nationale par Léon M'Ba, il a été renversé par les lieutenants Jacques Mombo et Valère Essone et, selon Pierre Péan, « personne ne se lève, dans la population gabonaise, pour défendre Léon M'Ba » (304). Mais la France est intervenue pour restaurer M'ba parce que le Gabon était un « ami de la France » et, de plus, le sous-sol du Gabon était riche en pétrole, en manganèse, en uranium et en fer (Péan 305). Avec la restauration de M'Ba, la liberté devint limitée et les opposants furent emprisonnés (Verschave 133). En 1967, Léon M'Ba est mort du cancer et Foccart a remplacé M'Ba avec Albert-Bertrand Bongo (qui change plus tard son nom pour devenir Omar Bongo) (Verschave 134). Comme nouveau chef d'État, Bongo a paradoxalement

supprimé le poste de vice-président, qui lui avait permis de devenir président à la mort de M'ba. Il a dissout aussi le parti B.D.G (Bloc démocratique gabonais), pour créer son propre parti, le Parti démocratique gabonais (P.D.G.). Il instaura aussi le parti unique en supprimant l'article 4 de la Constitution (l'expression du suffrage) qui permettait l'existence de plusieurs partis (Péan 319). À ce moment, Bongo était maintenant effectivement le dictateur du Gabon et selon Péan :

Foccart peut savourer son succès : Bongo et le Gabon sont sous contrôle. [...] Le multipartisme est officiellement mort. Bongo, l'homme de Foccart, l'a enterré et lui a substitué un régime de parti unique. Le « système Foccart » a ainsi réduit à néant le patient travail entrepris par les administrateurs de la France d'outre-mer depuis 1945 pour le compte de la République française. (319)

Après avoir établi que des dirigeants comme Bongo et autres ont été mis en place par Foccart, nous devons nous demander comment cela a été accompli par Foccart. Les moyens que Foccart utilisait pour l'instauration des dictateurs étaient des mercenaires comme Bob Denard (Péan 533). Selon Pierre Péan :

Pendant près de trente ans, Bob Denard va désormais « travailler » pour le compte du « système Foccart » et de ses successeurs comme « pigiste » de la « Piscine », autrement dit comme mercenaire utilisé pour montrer tous les « coups tordus » de la République ; [...] [Denard] se retrouve au Gabon où il devient un proche de Bongo, lui-même installé au pouvoir grâce à l'obligeance de Foccart. (533-534)

L'instauration des dictateurs était un outil qui permettait à la France de contrôler les pays et les dirigeants africains.

Sur le plan politique, la France a imposé la centralisation du pouvoir en Afrique francophone et elle a créé arbitrairement des territoires formels en Afrique. Cette création de frontières par la France (et les Européens) était sans égard pour les ethnicités des autochtones. Verschave dit :

Le Burkina est un pays très pauvre. [...] Depuis la colonisation, son économie et sa démographie sont fortement mêlées à celles de la Côte-d'Ivoire. La métropole a même partiellement fusionné les deux territoires de 1932 à 1947. Une part notable de la population ivoirienne est d'origine burkinabé. (176)

Le mépris délibéré pour les ethnicités africaines est décrit par Dambisa Moyo dans son œuvre *Dead Aid : Why Aid Is Not Working and How There Is a Better Way for Africa*.

Elle nous dit :

The ill-conceived partitioning of Africa at the 1885 Berlin Conference did not help matters. The gathering of fourteen nations produced a map of Africa littered with small nations whose arbitrarily drawn borders would always make it difficult for them to stand on their own two feet – economically and politically. (31)

Nous verrons plus bas que la centralisation du pouvoir et la création de territoires formels en Afrique ont créé l'instabilité pour les Africains et, à cause de cette instabilité, la France pouvait contrôler l'Afrique francophone. La conséquence est que les régimes se

préoccupent plus de ces conflits ethniques/politiques et accordent moins d'attention au développement de leurs propres économies.

B. L'économie et le sous-développement africain

Avec l'instauration des dictateurs, la France contrôlait les ressources naturelles africaines.

Le résultat était le sous-développement de l'Afrique. Le sous-développement africain était une conséquence qui a résulté de la façon dont la France s'est engagée en Afrique dans des pratiques antidémocratiques, comme dans le soutien des dictateurs. Glaser et Smith écrit :

le « sous-développement » – un terme employé pour la première fois, le 20 janvier 1949, par le président Harry Truman dans un discours au Congrès américain – fait partie de la panoplie idéologique de la guerre froide. Tant que dure la rivalité Est-Ouest, l'aide publique constitue – par-delà toute considération humanitaire – une prime versée aux pays pauvres en échange de leur allégeance. (*Comment* 54-55)

Sur le plan économique, nous trouvons le contrôle de l'Afrique francophone par la France avec l'aide publique au développement (APD). Pour expliquer l'APD, Verschave nous dit :

Dans le labyrinthe de l'APD, à l'opacité soigneusement entretenue, nous repérons trois grands postes de « coulage » : les aides hors projet, les aides-projets sous forme de grands contrats, la stimulation et le traitement de la dette. Ces trois postes représentent la majeure partie de l'APD bilatérale (entre l'État français et un État du tiers monde). Le reste est constitué pour l'essentiel par la coopération culturelle, scientifique et

technique – c'est-à-dire des coopérants, chargés de mission, conseillers et chercheurs à l'utilité variable, parfois remarquable, parfois résiduelle. (59)

Verschave ajoute même que cette fameuse aide dont on parle tant ne quitte pas souvent les banques françaises, étant reversée directement à Paris aux compagnies françaises chargées de ce développement en Afrique. Pendant un débat télévisé, Verschave indiquait que selon lui et Eric Fottorino, co-auteur de *Besoin d'Afrique*, ils ont calculé que « moins de 5% de l'aide publique au développement (APD) servait à lutter contre la pauvreté. 'Vous pourriez dire 0%', repartit Fottorino, m'incitant à creuser davantage » (Verschave 57). La France a institué l'APD, comme pour dire que l'Afrique francophone ne pouvait pas se développer sans l'aide de la France. Mais Dambisa Moyo nous dit que, souvent, l'APD était le problème. Elle dit : « Indeed many scholars have argued that it was precisely because many African countries have, over time, received (floating rate) loans and not grants to finance the public investments that they became so heavily indebted, and that aid has not helped them reach their development objectives » (8).

Moyo résume très bien le problème avec l'APD, qui est une forme de corruption. L'APD ne servait vraiment que les intérêts du donneur. Elle nous dit:

Donors have tended to tie aid in three ways. First, it is often tied to procurement. Countries that take aid have to spend it on specific goods and services which originated from the donor countries, or a group selected by them. This extends to staff as well: donors employ their own citizens even when suitable candidates for the job exist in the poor country. Second, the donor can reserve the right to preselect the sector

and/or project that their aid would support. Third, aid flows as long as the recipient country agrees to a set of economic and political policies.

(38, 39)

Il semble que ce contrôle de l'aide n'était vraiment un bénéfice pour le bénéficiaire mais plutôt une façon de contrôler le bénéficiaire et que l'APD n'a pas lutté contre la pauvreté.

Moyo dit :

Loans and grants have much the same effect in Africa as the possession of a valuable resource: it's a kind of curse because it encourages corruption and conflict, while at the same time discouraging free enterprise. [...] In the course of his disastrous reign, Zaire's President Mobutu Sese Sekois estimated to have stolen a sum equivalent to the entire external debt of his country: US\$ 5 billion. According to one estimate, at least US\$10 billion – nearly half of Africa's 2003 foreign aid receipts – leave the continent every year. [...] And, perhaps most importantly, the influx of aid can undermine domestic saving and investment. (x)

Autrement dit, l'APD enrichit les dictateurs, finance les entreprises françaises qui envoient ensuite les matières premières et les profits au pays donateur et entrave les entreprises qui profitent aux populations autochtones. La Banque mondiale, comme cité par Glaser et Smith, nous dit que « l'aide de la guerre froide, dominée par des considérations stratégiques, a peut-être réalisé ses objectifs politiques, mais celle qui est allée à des pays à médiocre gestion n'a fait que peu de choses pour réduire la pauvreté. [...] Le développement n'était que l'effet secondaire » (*Comment* 55). En fait, plusieurs pays africains étaient contrôlés par la France grâce au «cadeaux» de l'APD, mais cette

aide a en retour permis le vol des ressources naturelles des pays anciennement colonisés (pétrole, l'uranium le manganèse, etc).

La création d'Elf, la compagnie pétrolière française, était un autre mécanisme d'exploitation économique et politique. En 1965, de Gaulle a demandé la création d'une compagnie pétrolière (Verschave 139). La création de cette compagnie pétrolière est décrite par Verschave comme « une filiale pétrolière des services secrets foccartisés » (Verschave 139). Loïk le Floch-Prigent, qui était à la tête d'Elf et qui a finalement été impliqué dans un scandale de la compagnie, nous donne un aperçu de la réalité d'Elf.

Cité dans *Comment la France a perdu l'Afrique* de Glaser et Smith, il dit :

L'État détient 33% de Total. Mais de Gaulle veut une société complètement contrôlée par l'État, qui soit son bras séculier dans le pétrole et pour affirmer sa politique africaine, rappelle-t-il. Elf n'est pas seulement une société pétrolière, c'est une diplomatie parallèle destinée à garder le contrôle sur un certain nombre d'États africains, surtout au moment clé de la décolonisation. Elf est mise en œuvre pour fonctionner comme une compagnie pétrolière, ce qui a d'ailleurs parfaitement réussi, mais il s'agit également d'un prolongement de l'État, afin que la politique africaine soit bien conforme aux intérêts du pays. Disons que le président d'Elf est à la fois président d'une société pétrolière et ministre bis de la Coopération. Et c'est justement parce que cette société avait un objet politique et diplomatique en Afrique qu'elle a de tout temps financé les services secrets. (63, 64)

Donc Elf a été créé pour le contrôle des états africains et selon Glaser et Smith, « le pouvoir de Jacques Foccart fut l'addition personnelle du gaullisme de la Libération, des services secrets et d'Elf-Africaine » (Glaser et Smith, *Comment* 61). Cette compagnie, que Glaser et Smith décrivent ironiquement comme « Elf-Africaine » au lieu d'Elf-Aquitaine, a servi deux buts en Afrique : le contrôle des ressources naturelles et des gouvernements africains.

Le Nigeria est un bon exemple de contrôle gouvernemental par la France. La France a soutenu la division du Nigeria et la sécession du Biafra qui « était la principale zone de production du Nigeria – alors sixième producteur mondial, avant l'Algérie et la Libye » (Verschave 137). La division du Nigeria, selon de Gaulle, était « souhaitable » (Verschave 140) et avec cette division du Nigeria, la France espérait contrôler le pétrole au travers d'Elf.

Comme nous l'avons déjà dit, le Gabon était riche en ressources naturelles comme le pétrole et la compagnie Elf, comme nous le verrons, était synonyme du Gabon. Mais, d'abord, parlons de quelques antécédents sur le Gabon. Le Gabon est décrit par Douglas Yates comme un « rentier state ». Selon Yates, « rentier theory posits that the conditioning factor of economic stagnation and political authoritarianism in oil-dependent states is the corrosive effect of external rent. [...] Rentier states receive on a regular basis substantial amounts of economic rent [from an external client, such as France] » (6, 10). Il y a deux problèmes avec cette économie de rente. Le premier étant que les récompenses économiques ne viennent pas du travail mais du hasard, et le deuxième est que les élites des États de rente ne s'occupent pas des affaires économiques

de l'état ; ces chefs d'États gardent leur propre fortune gagnée dans ce système, au détriment des citoyens (Yates 21). Selon Yates :

The inflow of external rent on unprecedented scales throws the input-output matrix of the economy into imbalance, as both the state and the society become increasingly dependent on the continual input of this foreign revenue. [...] It also means that imported goods have the tendency to replace domestically produced goods, particularly in agriculture and manufacturing, which often cannot compete with foreign goods produced under economies of scale. (24)

Donc, sur le plan économique nous voyons la naissance d'une économie de rente, dont le Gabon, dépendant économiquement de la rente française, est le parfait exemple. Cette économie de rente a des ramifications sur le plan politique aussi. Dans l'état de rente, il n'y a pas une économie basée sur le paiement des impôts (Yates 33) et donc « democracy is not a problem for the rentier state, because, to turn the phrase, there can be 'no representation without taxation' » (Yates 35). Donc, le Gabon, état de rente, est devenu dépendant de la France pour l'exploitation du pétrole, du manganèse, de l'uranium, et du fer.

Après avoir obtenu « l'indépendance » de la France au début des années soixante, il est clair que les pays francophones sont restés sous le contrôle et la domination, politiquement et économiquement, de la France. Depuis la deuxième période coloniale où les Africains étaient sous le contrôle de la France, jusqu'à à nos jours, le fil conducteur est la domination et l'oppression des Africains par la France. Or, sans participer à leur propre économie pendant la période coloniale, les Africains, pendant la période néocoloniale,

sont mal préparés pour diriger leur propre économie et, donc, le résultat est le sous-développement. Le sous-développement est antidémocratique parce que c'était une façon planifiée de garder l'Afrique dépendante économiquement, tandis que la France continuait à ravir les ressources naturelles de l'Afrique. Le fait d'entretenir des rapports privilégiés avec des dictateurs en Afrique, rapports qui continuent aujourd'hui avec des pays comme le Gabon, le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Togo et pas mal d'autres en Afrique francophone est l'expression même d'un déni de démocratie qui encore une fois remet en cause la moralité politique française et donc, le caractère démocratique de la France.

Conclusion

Sur la page de dédicace du roman *Les honneurs perdus*, Calixthe Beyala écrit : « Le Français est la francophonie mais la francophonie n'est pas française » (Beyala 9). Le mot « francophone » est un mot chargé parce que le terme s'applique souvent maladroitement à ceux qui vivent en dehors de la France métropolitaine. Par exemple, le qualificatif de la « littérature francophone » ne s'applique pas généralement à la littérature produite par les Français en France. Celle-là est considérée la « littérature française ». Le terme « francophone » est par conséquent non seulement un terme linguistique, mais aussi un terme *politique*. Nous devons donc nous poser la question : l'identité africaine d'aujourd'hui est-elle une question politique ? La réponse est évidente puisque un mot comme « francophonie » a ajouté quelque chose chez l'Africain qui a affecté tout autant son expression linguistique que son identité politique et géopolitique : il n'est plus juste un Africain mais un « Francophone » vivant au sein de la « Francophonie ». Autrement dit l'identité de l'Afrique et des Africains a été changée irrévocablement par les pratiques culturelles et politiques de la France dès le contact colonial. La révolution politique en France au XVIII^e siècle ne semble pas avoir eu d'impact positif sur l'Afrique. Bien au contraire, comme nous l'avons vu dans ce travail, la France est le premier responsable des problèmes culturels, socioéconomiques et politiques en Afrique francophone.

Nous avons vu, ainsi, que l'établissement du *Code Noir* en 1685 par Louis XIV a déprimé les esclaves de leur humanité et les a établis comme des « biens ». Comme le montrent Sala-Molins et d'autres, les grands philosophes du XVIII^e siècle ont évité de parler du *Code noir* : Pas un mot contre l'injustice du *Code noir*, au moment où ils

écrivains leurs œuvres les plus influentes sur la liberté de l'homme, l'homme que nous semblons comprendre comme ne représentant que l'homme *blanc*. Sala-Molins a décrit *le Code noir* comme un « exemple du génocide le plus glacé de la Modernité » (12). Ce refus de reconnaître l'humanité des Noirs, de se faire le devoir de défendre l'humanité tout entière au XVIII^e siècle est ce qui a inspiré le processus de colonisation de l'Afrique au cours du XIX^e siècle.

Au XIX^e siècle, nous avons vu le remplacement du *Code noir* par le *Code de l'Indigénat*, et l'esclavage des Antilles remplacé par le travail forcé en Afrique francophone. En 1830 l'Algérie est devenue la première colonie française formelle en Afrique et, en 1854, au Sénégal, le système qui allait soutenir l'administration coloniale a été mis en place par le gouverneur, Louis Léon César Faidherbe. Pendant tout ce temps, le continent était en cours d'exploration par des hommes comme Livingstone, Stanley et de Brazza, qui préparaient le continent au découpage colonial qui fut formalisé à la Conférence de Berlin de 1885, sans la présence des Africains ! La France justifia sa conquête par les impératifs de sa « mission civilisatrice ». La colonisation française en Afrique a duré jusqu'au moment de « l'indépendance » dans les années soixante. A ce propos, Boahen écrit :

we may safely conclude that though colonialism was a mere episode lasting no more a hundred years anywhere in Africa, it was none the less an extremely important one. It marks a clear watershed in the history of the continent, and Africa's subsequent development is bound to be very much determined by some of its legacies. (111)

La vérité de cette déclaration est frappante puisque la France du Général de Gaulle et de l'homme de l'ombre, Jacques Foccart, créa la Françafrique pour maintenir le contrôle d'Afrique francophone. Mais avec l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007, est-ce qu'il y a eu une évolution de cette politique ?

Nicolas Sarkozy, à seulement 52 ans, fut élu président de la France parce qu'il avait promis une politique de « rupture, » c'est-à-dire qu'il transformerait la « vieille France » en la « nouvelle France. » Sarkozy avait la « volonté de rupture avec les douze années élyséennes de son prédécesseur, Jacques Chirac » et des quatorze années de François Mitterrand (Deldique 28). Pendant sa campagne électorale en 2007, le candidat Sarkozy a fait deux discours en Afrique où nous pouvons trouver des déclarations de « rupture.» Le discours du 18 mai 2006, qui fut prononcé à Bamako dit aux Africains qu'il était venu le moment « d'un 'grand débat populaire' pour refonder les rapports entre la France et l'Afrique » (Glaser et Smith, *Sarko* 30). Le lendemain, le 19 mai 2006, à Cotonou, Sarkozy affirmait qu'« il faut débarrasser la relation franco-africaine des réseaux d'un autre temps [...] Il nous faut aussi ne pas nous contenter de la seule personnalisation de nos relations » (Glaser et Smith, *Sarko* 20-21).

Mais après l'élection de Sarkozy, un autre discours fut prononcé à l'Université de Dakar le 26 juillet 2007. Au cours de ce discours, Sarkozy a fait un « appel aux jeunes de l'Afrique » tout en affirmant que « l'homme africain » n'est pas assez « entré dans l'histoire » (Sarkozy, *Discours de Dakar*). Il y avait beaucoup de phrases dans ce discours qui commençaient avec « Le problème de l'Afrique... », mais Sarkozy n'a jamais parlé explicitement de la France et de sa culpabilité dans les problèmes causés par la colonisation. Pendant ce discours, il a dit « les Européens » ou « le colonisateur »

(Sarkozy, *Discours de Dakar*), mais pour blâmer l'Afrique pour ses problèmes et non pas la France. Les intellectuels africains ont pris ce discours comme une insulte raciste et ont publié une anthologie de 500 pages, *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, pour réfuter le discours raciste de Sarkozy (Glaser et Smith, *Sarko* 46).

Mais ce n'est pas seulement que ce discours était raciste, il était aussi plein de mensonges à propos du colonialisme. Par exemple, pendant le discours (notons que le sujet des phrases c'est la colonisation, non pas la France), Sarkozy a dit :

La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique. Elle n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas responsable du fanatisme. Elle n'est pas responsable de la corruption, de la prévarication. (Sarkozy, *Discours de Dakar*)

Mais comme ce qu'on appelle la « Françafrique », comme nous l'avons montré, est tout le contraire de ce qu'affirme Sarkozy, nous pouvons dire que ces affirmations sont définitivement fausses et que le discours de Dakar n'était qu'un mensonge dans lequel Sarkozy a essayé de « réécrire » l'histoire. Comme le disent Glaser et Smith, Nicolas Sarkozy « est un sorcier de la contradiction » (*Sarko* 207).

Pour ne donner qu'un exemple, Muammar Kadhafi était un dictateur avec qui Sarkozy avait des relations « cordiales. » Pour les intérêts économiques de la France, Sarkozy a reçu Kadhafi à Paris pour une visite officielle du 10 décembre 2007 au 14 décembre 2007. *The Observer* écrit :

Le collaborateur le plus proche de Sarkozy, le secrétaire général de l'Élysée, a dit que la visite avait permis la vente d'avions de combat et d'Airbus pour une valeur d'environ 10 milliards [de francs français], ce qui signifie 30 000 emplois en France. (Deldique 99)

Ce que cette visite, parmi d'autres, nous dit est qu'il n'y a jamais eu, sous Sarkozy, de « rupture » avec les dictateurs d'Afrique que la France par ailleurs avait aidés à hisser au pouvoir. L'impact de la politique de Sarkozy avec les dictateurs était « une insulte aux droits de l'homme » (Deldique 98). En fait, la création d'emplois en France, le soutien des dictateurs et l'exploitation économique de l'Afrique sont des principes de la Françafrique.

Malheureusement, sous François Hollande, il semble que rien ne changea non plus. En 2012, pendant un voyage officiel en Algérie, François Hollande a refusé de s'excuser pour le colonialisme français et en même temps, il a cherché une augmentation du commerce avec l'Algérie, qui possède une réserve de 12 milliards de barils de pétrole, une commodité bien chère à la France (*France 24*, par 13). En mai 2015, Hollande a visité Haïti, où il a dit que la France avait une dette « morale » pour l'esclavage, mais il a évité le sujet des réparations pour l'esclavage. En 2013, pendant un voyage en Afrique, Hollande a dit qu'il y a une « dette morale » pour le colonialisme, mais cette dette « ne peut faire l'objet d'une transaction » (*The Guardian*, par 18).

Le site web « non-lucratif » et indépendant « LuiPresident.fr » est édité par Clément Parrot, Corentin Dautreppe et Maxime Vaudano de l'École supérieure de journalisme de Lille. Ce site a été créé pour la vérification des promesses formulées au cours de la campagne présidentielle de François Hollande, notamment celles concernant

la Françafrique. Hollande avait dit : « Le temps de la Françafrique est révolu : il y a la France, il y a l'Afrique, il y a le partenariat entre la France et l'Afrique, avec des relations fondées sur le respect, la clarté et la solidarité » (LuiPrésident par.1). Hélène le Gal, la conseillère Afrique de François Hollande avait quant à elle, dit :

La Françafrique c'est une espèce d'institutionnalisation d'un système mafieux de réseaux, **ce n'est pas du tout la manière dont se passent aujourd'hui les relations entre la France et l'Afrique.** Il y a des canaux bien identifiés, des ministres, des ambassadeurs, des conseillers qui portent cette relation, font des propositions qui instaurent ce partenariat et cela ne passe pas par des émissaires officieux, ceux qui se disent de tels émissaires mentent. (LuiPrésident par. 5)

Pourtant, selon un article de Abdourahman Waberi dans *Le Monde Afrique*, intitulé « La Françafrique ressuscitée d'Hollande l'Africain », l'auteur dit que « Pour asseoir sa politique africaine, l'Elysée a recours, aujourd'hui comme hier, aux réseaux plus ou moins occultes. Du Mali au Tchad, du Gabon à Djibouti, les conseils des hauts gradés pèsent lourd sur la balance, nous apprend Christophe Boisbouvier » (Waberi par.3). Le susmentionné Christophe Boisbouvier, dans la citation précédente, est un journaliste de Radio France International, la radio financée par le gouvernement français, qui a écrit l'ouvrage *Hollande l'Africain* (Waberi par.3). Waberi ajoute :

Ainsi François Hollande continue-t-il d'inviter les satrapes africains sous les ors de l'Elysée, mais il se déplace aussi pour les saluer chez eux, comme il l'a fait depuis 2012 en rendant visite au Congolais Joseph Kabila, au Camerounais Paul Biya, à l'Angolais José Eduardo dos Santos

et au Tchadien Idriss Déby. Enfin, il ne se fait pas prier pour envoyer des troupes en Centrafrique, au Mali. Bref, ses amis ne reconnaîtraient pas l'homme qui s'occupe aujourd'hui des affaires africaines. (Waberi p.3)

Il ne semble donc pas que sous la présidence française de Hollande, il y ait eu de changement dans la politique africaine de la France.

Dans un entretien publié le 9 avril dans *Atlantico*, Loïk Le Floch-Prigent, l'ancien PDG d'Elf, dont nous avons parlé dans le troisième chapitre, et qui était le même homme qui fut impliqué dans « l'affaire Elf » en 2003 (Glaser et Smith, *Comment* 63), a répondu aux questions les plus importantes en ce qui concerne la politique africaine de François Hollande. Comme il faisait partie intégrante de la Françafrique, entendre ses opinions sur François Hollande est important. Voici en quoi consistait une bonne partie de cette interview :

Atlantico : En ce premier semestre 2016, des élections présidentielles convoquent devant les urnes plusieurs régimes d'Afrique centrale : le Congo du clan Sassou Nguesso le 20 mars dernier, Djibouti le 8 avril, le Tchad d'Idriss Déby le 10 avril et le Gabon de la dynastie Bongo le 28 août. Que peut-on dire de ces régimes ? Quelle est la nature du soutien français vis-à-vis de ces régimes, peut-on parler d'ingérence ? Et quel bénéfice la France en tire-t-elle ?

Loïk Le Floch Prigent: Récemment François Hollande a été ambigu et il a fait des déclarations qui laissent la place à l'interprétation. Par exemple lorsque le président du Congo-Brazzaville lui annonce qu'il a l'intention d'organiser un référendum sur le changement de constitution puisque

celle-ci impose un maximum de deux mandats, François Hollande lui aurait répondu qu'il faudrait un très large consensus pour que ce referendum soit valide, ce qui était une façon de dire que ce n'était pas souhaitable. Mais immédiatement après il dit aussi, et c'est ce qui a été retenu, qu'il ne pouvait pas empêcher un autre chef d'Etat de consulter son peuple ! Résultat quelques pourcents de votants et une constitution modifiée avec 93 pourcents de votes positifs le peuple ayant suivi l'opposition qui avait demandé le boycott du scrutin ! Le souci est donc depuis plus de dix ans d'éviter l'ingérence, mais de l'autre côté la France est appelée au secours par certains chefs d'Etats ou par leurs opposants. Dans un passé récent cela a été le cas au Tchad, au Togo, au Bénin, au Mali, au Burkina-Faso, en Centrafrique... et lorsque les votes apparaissent comme truqués, c'est la France qui est appelée pour contrôler et donner son opinion !

Atlantico: Fin 2012, François Hollande avait déclaré devant le Parlement sénégalais que « le temps de la Françafrique est révolu il y a la France, il y a l'Afrique, il y a le partenariat entre la France et l'Afrique, avec des relations fondées sur le respect, la clarté et la solidarité ». Qu'en est-il concrètement, des progrès ont-ils été faits depuis cette déclaration ?

L.L.F.P : Cette déclaration émane d'une mauvaise compréhension de l'histoire des relations entre la France et ses anciennes colonies. Il faut bien avoir en tête qu'après l'indépendance les putschs succédaient aux putschs, et les régimes de ces anciens territoires changeaient tous les six

mois dans la violence et l'incohérence politique. Et ces changements ne laissaient pas de perspectives aux populations, que ce soit leur sécurité ou leur économie. Ce qui était alors demandé à la France c'était de favoriser la stabilité ! Pour vous répondre, non je n'ai pas observé de changement de la part de François Hollande s'agissant du mode de relation de la France avec les pays de l'Afrique centrale. C'est d'ailleurs plutôt l'absence de politique ou de stratégie que l'on observe et cela a commencé bien avant la présidence actuelle. (*Atlantico*)

Loïk Le Floch-Prigent, qui était un des hommes au centre des affaires clandestines de la Françafrique, nous dit assez clairement ici qu'à son avis, il n'y a pas de « changement de la part de François Hollande » en ce qui concerne la Françafrique et donc le cycle continu. Malgré le fait que les présidents Sarkozy et Hollande aient dit que la Françafrique était morte, on voit ici que la Françafrique n'a jamais vraiment connu de fin. Les ambiguïtés et les contradictions de Loïk Le Floch-Prigent montrent bien qu'il est difficile pour la France d'être claire sur les droits et la démocratie en Afrique.

Nous avons voulu terminer ce travail sur la Françafrique pour montrer comment, même après la colonisation la France a continué à nier aux Africains des droits fondamentaux pourtant reconnus en France depuis au moins la III^e République dont les principes liberté, égalité et fraternité. Avec tout ce que nous avons vu dans ce travail, nous pouvons sans trop d'hésitation conclure que les pratiques anti-démocratiques de la France, pendant la colonisation et au moment néocolonial délégitiment les principes sur lesquels se fonde la démocratie française. La liberté « sélective » basée sur le principe de démocratie ici, oppression là-bas, n'est pas une liberté. C'est une déshumanisation.

Le 7 mai 2017, Emmanuel Macron était élu comme le nouveau président de la France. En tant que plus jeune président de toute l'histoire des Républiques en France, en plus qu'il est né après la fin de la colonisation officielle, l'on aurait pu attendre de lui une autre vision, une autre manière de faire. Mais le fait de le voir déjà se compromettre avec des dictateurs comme Ali Bongo et Denis Sassou Nguesso, (à l'ONU) (Dougueli par. 3) ne dit rien de bon, surtout quand pas plus tard qu'en juillet 2017 il déclarait que le problème de l'Afrique vient, non pas des actes néocoloniaux des Européens, mais du fait que les femmes africaines faisaient trop d'enfants (Dearden par. 1). Tristement, donc, il semble que l'espoir d'une nouvelle politique africaine française pendant la présidence de Macron n'est qu'un rêve.

Ouvrages Cités

- Aldrich, Robert. *Greater France. A History of French Overseas Expansion*. New York: St. Martins Press, 1996. Print.
- Asselin, Charles. « Colonial Discourse Since Christopher Columbus. » *Journal of Black Studies*, 26.2 (Nov.1995): 134-152. *JSTOR*. Web. 24 Sept. 2014.
<<http://www.jstor.org/stable/2784839>>
- Bernal, Martin. *Black Athena*. 3 Vols. New Brunswick, NJ: Rutgers UP, 1987. Print.
- Beyala, Calixthe. *Les honneurs perdus*. Paris: Éditions Albin Michel, 1996. Print.
- Boahen, A. Adu. *African Perspectives on Colonialism*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1987. Print.
- Bouche, Denise. *L'Enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920. Mission Civilisatrice ou formation d'une élite?* Thèse, Université de Paris I. Deux Tomes. Lille : Atelier Reproduction des Thèses, Université de Lille III, 1975. Print.
- *Histoire de la colonisation française*. Paris: Fayard, 1991. Print
- Cameron, Vivian. "Gender and Power: Images of Women in Late 18th Century France." *History of European Ideas*, 10:3, (1989): 309–332. 9 Oct 2014.
<www.tandfonline.com/doi/abs/10.1016/0191-6599%2889%2990131-?9?journalCode=rhei20>
- Césaire, Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Paris: Editions Présence Africaine, 1955. Print.

- Christophe, Marc A. « Changing Images of Blacks in Eighteenth Century French Literature. » *Phylon* 48:3. (1987): 183-89. Print.
- Cohen, William B. *The French Encounter with Africans*. Bloomington, Indiana: Indiana University Press, 1980. Print.
- . *Rulers of the Empire. The French Colonial Service in Africa*. California: Hoover Institutional Press, 1971. Print.
- Conklin, Alice L. *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*. Stanford, California: Stanford University Press, 1997. Print.
- Cranston, Maurice. *Philosophers and Pamphleteers: Political Theorists of the Enlightenment*. Oxford: Oxford University Press, 1986. Print.
- Dearden, Lizzie. "Emmanuel Macron Claims Africa Held Back by 'Civilisational' Problems and Women Having 'Seven or Eight Children'." [The Independent](http://www.independent.co.uk/news/world/europe/emmanuel-macron-africa-development-civilisation-problems-women-seven-eight-children-colonialism-a7835586.html), 11 July 2017. <www.independent.co.uk/news/world/europe/emmanuel-macron-africa-development-civilisation-problems-women-seven-eight-children-colonialism-a7835586.html> web 9 Nov 2017
- Deldique, Pierre-Édouard. « *Ce grand malade* » Sarkozy vu par la presse européenne. Paris: Fayard, 2008. Print.
- Dougueli, Georges. « ONU : Quand Emmanuel Macron Rencontre Ali Bongo Ondimba – JeuneAfrique.com. » JeuneAfrique.com, Groupe Jeune Afrique, 21 Sept. 2017, <www.jeuneafrique.com/475916/politique/onu-quand-emmanuel-macron-rencontre-ali-bongo-ondimba/> Web 9 Nov 2017
- Dubois, Laurent. « An Enslaved Enlightenment: Rethinking the Intellectual History of

The French Atlantic. » *Social History* 31:1 (Feb 2006): 1-14. *JSTOR*. Web. 24 Sept. 2014. <<http://www.jstor.org/stable/4287294>>

Estève, Laurent. *Montesquieu, Rousseau, Diderot: Du genre humain au bois d'ébène : Les Silences du droit naturel*. Paris: Ed. Unesco, 2002. Print.

Fall, Babacar. « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) »

Civilisations [En ligne], 41 | (1993) Mis en ligne le 30 juillet 2009, consulté le 21 août 2016. <<http://civilisations.revues.org/1717> ; DOI : 10.4000/civilisations.1717>

« Fin De La Françafrique. » Lui Président. N.p., n.d. Web. 21 avril, 2017.

FRANCE 24. "Hollande Says No Apology for Algerian Colonial past." France 24. France 24, 20 Dec. 2012. Web. 10 decembre 2015.

« François Hollande, Le Président de la Françafrique révolue. » Atlantico.fr. N.p., 09 avril, 2016. Web. 21 avril, 2017.

Glaser, Antoine et Stephen Smith. *Comment la France a perdu l'Afrique*. Paris: Calmann-Lévy, 2005. Print.

---. *Sarko en Afrique*. Paris, France : Plon, 2008. Print.

« Hollande Promises to Pay 'moral Debt' to Former Colony Haiti. »

The Guardian. 12 Mai 2015. Web. 21 avril, 2017.

Kane, Mohamadou. « Naissance du Roman Africain Francophone » *Africain Arts*, 2.2 (Winter 1969) :54-58. *JSTOR* web. 28 Octobre 2013.

La Ligue des droits de l'homme. *Une démocratie asphyxiée. L'état des droits de l'homme en France*. Édition 2008. Paris: Éditions La Découverte, 2008. Print.

Le Code Noir, 1685. Bibliothèque en ligne de l'Université de Québec à Chicoutimi.

Edition électronique de Jean-Marie Tremblay. 17 septembre 2014

<http://classiques.uqac.ca/collection_documents/louis_XIV_roi_de_France/code_noir/code_noir.doc>

Le Petit Larousse illustré. 100^{ème} édition. Paris: Éditions Larousse : 2005. Print.

Malonga, Alpha Noël « Migritude, amour et identité. L'exemple de Calixthe Beyala et

Ken Bugul » *Cahiers d'Etudes africains*, Vol. 46, cahier 181 (2006): 169-178.

JSTOR web 28 Octobre 2013.

McNamara, Francis Terry. *France in Black Africa.* Washington, DC: National Defense

University Press, 1989. Print.

Mengara, Daniel. ed. *Images of Africa.* Trenton, NJ: Africa World Press, 2001. Print.

Montaigne, Michel de. « Des cannibales. » *A Survey of French Literature.* 3 Vols. 3rd ed.

Eds. Morris Bishop and Kenneth T. Rivers. Newbury, MA: Focus Publishing, 2005.136-44. Print.

Montesquieu. Jean Starobinski, ed. *Lettres Persanes.* Paris: Gallimard,

2004. Print.

Moyo, Dambisa. *Dead Aid: Why Aid is not Working and How There is a Better Way for*

Africa. New York: Farrar, Straus and Giroux, 2009. Print.

Nöel, Erick. *Être noir en france au XVIII^e siècle.* Paris: Tallandier, 2006. Print.

Oliver, Roland et Anthony Atmore. *L'Afrique depuis 1800.* Paris: Presses Universitaires

de France, 1967. Print.

Pakenham, Thomas. *The Scramble for Africa: White Man's Conquest of the Dark*

Continent From 1876 to 1912. New York: Avion Books, 1991. Print.

Péan, Pierre. *L'homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart,*

l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V^e république. Paris: Fayard, 1990. Print.

Pluchon, Pierre. *Histoire de la colonisation française.* Tome I. Paris: Fayard, 1991. Print.

---. *Nègres et Juifs au XVIII^e siècle. Le racisme au siècle de lumières.* Paris: Tallandier, 1984. Print.

Ranum, Orest. « Personality and Politics in the Persian Letters. » *Political Science Quarterly* 84 :4 (Dec., 1969): 606-627. Print.

Rousseau, Jean-Jacques. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.* Lassay-les Châteaux: Editions Nathan. EMD S.A.S, 2006. Print.

Sala-Moulins, Louis. *Les Misères des lumières: Sous la raison, l'outrage.* Paris: Robert Laffont, S.A., 1992. Print.

Sarkozy, Nicolas. « Allocution de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, prononcée à l'Université de Dakar. » <http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/allocution_a_l_universite_de_dakar.79184.html>

Sartre, Jean Paul. « Orphée Noir ». *Anthologie de la poésie nègre et malgache de la langue française.* Léopold Sédar Senghor. Paris: Presses Universitaires de France, 1972. IX-XLIV Print.

Tervonen, Tania. *La Polka au pays de la rumba : entretien de Tania Tervonen avec Kossi Efoui.* *Africultures*, Septembre 1998, <<http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=555>> Consulté le 11 octobre 2016.

Verschave, François-Xavier. *La Françafrique. Le plus long scandale de la République.* France: Éditions Stock, 2005. Print.

Voltaire. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. 1756. Bibliothèque en ligne de l'Université de Québec à Chicoutimi. Edition électronique de Jean-Marie Tremblay 17 septembre 2014 <http://classiques.uqac.ca/classics/Voltaire/essai_moeurs_esprit_nations/essai_moeurs.doc>

Waberi, Abdourahman. « La Françafrique Ressuscitée d'Hollande l'Africain. » *Le Monde.fr*. Le Monde, 07 Sept. 2016. Web. 12 May 2017.

Wauthier, Claude. *Quatre Presidents et l'Afrique. De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*. Paris: Éditions du Seuil, 1995. Print.

Yates, Douglas. *The Rentier State in Africa. Oil Rent Dependency and Neocolonialism in the Republic of Gabon*. Trenton, NJ: Africa World Press, 1996. Print.